

Opération lycée et aménagements associés
sur la commune de Cournonterral

AMÉNAGEMENTS DES ACCÈS MULTIMODAUX AUX FUTURS LYCÉE ET GYMNASÉ



Montpellier
Méditerranée
Métropole







Sommaire

Préambule	02
LA CONCERTATION PRÉALABLE	04
Objectifs et principes de la concertation	04
Mise en œuvre de la concertation	04
À quoi sert ce dossier de concertation?	05
Les suites de la concertation préalable	05
LE PROJET DE DESSERTE DES LYCÉE ET GYMNASSE DE COURNONTERRAL	06
Objectifs du projet	06
Localisation du projet	07
Caractéristiques principales du projet	08
COÛT ESTIMATIF	15
LES SOLUTIONS ALTERNATIVES ENVISAGÉES	16
APERÇU DES INCIDENCES POTENTIELLES SUR L'ENVIRONNEMENT	17
Principales caractéristiques du territoire	17
Principaux effets pressentis et mesures associées	28
LEXIQUE	36

PRÉAMBULE

Par délibération du 25 octobre 2016, la Région Occitanie Pyrénées – Méditerranée a individualisé un crédit de 45 M€ afin de construire un nouveau lycée sur la commune de Cournonterral.

Ce projet s'accompagne d'aménagements de desserte comprenant divers travaux de voirie dont la sécurisation de la RM5, de la réalisation d'une aire de dépose repose pour les transports scolaires, et du renforcement des cheminements réservés aux déplacements doux, qui seront conduits par Montpellier Méditerranée Métropole. La réalisation d'un gymnase portée par la commune de Cournonterral complétera l'opération d'aménagement.

L'opération, est ainsi portée par trois maîtres d'ouvrage (Région Occitanie, Montpellier Méditerranée Métropole et Commune de Cournonterral) et s'articule autour de trois projets qui sont intimement liés :

- La mise en place du lycée doit être accompagnée de travaux de voiries afin d'assurer la desserte de l'établissement et d'apaiser et repenser la route métropolitaine RM5 pour sécuriser ce secteur ;
- Le gymnase sera utilisé par les futurs lycéens pendant les heures de cours et par les associations sportives communales durant les périodes extrascolaires

Chacun des projets concourt ainsi à un projet global qui vise un même objectif principal : l'amélioration du cadre de vie des habitants de l'ouest métropolitain à travers le renforcement des équipements scolaires, sportifs et de transport.

Conformément au code de l'environnement, le projet doit être appréhendé dans son ensemble, y compris en cas de fractionnement dans le temps et dans l'espace et

en cas de multiplicité des maîtres d'ouvrage, afin que ses incidences potentielles sur l'environnement soient évaluées dans leur globalité.

Les terrains d'assiette des différents projets (aménagements des dessertes et des stationnements, gymnase et lycée) représentant une superficie totale supérieure à 10 hectares, l'opération d'aménagement est soumise à évaluation environnementale en application de l'article R.122-2 du code de l'environnement et entre dans le champ d'application de la concertation préalable au titre du code de l'environnement.

La commune a délibéré le 3 juillet 2021 pour arrêter les modalités de la concertation au titre du projet gymnase.

La Métropole a délibéré le 28 juillet 2021 pour arrêter les modalités de la concertation au titre du projet de desserte.

La Région, eu égard au montant des travaux relevant de sa maîtrise d'ouvrage a, par délibération du 23 juillet 2021, pris une déclaration d'intention et arrêté les modalités de concertation au titre du projet de lycée.

La Région a été chargée par la commune et la Métropole du soin de coordonner ces concertations.

Le présent dossier de concertation concerne plus particulièrement l'aménagement de dessertes des lycée et gymnase sur la commune de Cournonterral.

Le site du projet se trouve à l'est du village de Cournonterral, au lieu-dit Capdalrech. En continuité d'équipements sportifs communaux (terrains de rugby et de foot, cours de tennis...) et intercommunaux (piscine Poséidon) et dont la proximité immédiate est un atout majeur pour un projet de lycée, l'équipement fera la jonction entre

l'espace urbanisé de la commune et la plaine agricole, dite « plaine de Fabrègues ». L'opération s'insère ainsi dans un système urbain déjà en partie constitué. **Le site bénéficie d'une situation stratégique, en entrée de ville et au sein d'un pôle d'équipements ludiques et sportifs, complémentaire avec un équipement scolaire.**

En contact direct avec la partie urbanisée de Cournonterral, le projet est également bordé par les routes métropolitaines reliant la commune au reste du territoire (RM185, RM5 et RM114). Aussi, le secteur est desservi par diverses liaisons douces et de transports collectifs existants (voies piétonnes et cyclistes) mais également en projet (voie de BusTram notamment). **Cette polarité d'équipements, en greffe sur 3 routes structurantes à l'échelle territoriale renforce l'attractivité du site, tant pour les équipements sportifs que pour un futur lycée.**

L'opération est par ailleurs en partie localisée sur une zone composée de terres agricoles (culture et friches) au sein d'un ensemble agro-paysager classé en sites Natura 2000 et ZNIEFF type II « Plaine de Fabrègues-Poussan ».

Conscients de ces enjeux environnementaux, les maîtres d'ouvrage de l'opération ont mené une réflexion permettant d'intégrer ces sensibilités.

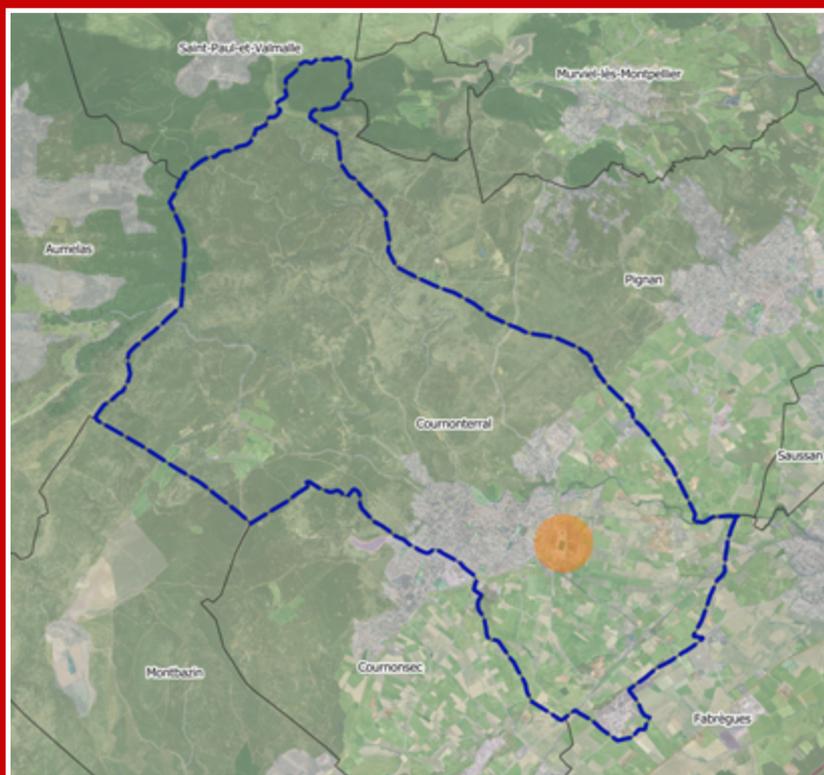


Figure 1 : Localisation de l'opération au niveau de la commune de Cournonterral (Source : ARAC – Région Occitanie, 2020).

Figure 2 : Localisation de l'opération et présentation des emprises selon maîtrise d'ouvrage, (Source : Biotope 2022).

Les trois projets composant l'opération globale sous-divisent le site en trois secteurs distincts, de l'ordre de 15 ha :

- Le périmètre d'implantation du lycée à l'est du site d'étude, qui couvre une surface totale de 7,3 ha (en rouge sur la carte) ;
- Le périmètre d'implantation du gymnase au sud, qui couvre une surface de 0,76 ha (en bleu sur la carte) ;
- Le périmètre nécessaire aux aménagements de dessertes et de stationnements qui englobe 7,8 ha de parcellaire cadastré et de voiries, en lien avec les deux autres périmètres et la RM5 (en jaune sur la carte).



LA CONCERTATION PRÉALABLE

Objectifs et principes de la concertation préalable

Conformément aux dispositions de l'article L.121-15-1 du code de l'environnement, la concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leur impact significatif sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Elle permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable. Elle constitue la première étape permettant au maître d'ouvrage d'arrêter son projet pour le soumettre ensuite à enquête publique. Elle donne ainsi la possibilité au public de participer en amont du projet à son élaboration. Il s'agit d'une phase de dialogue permettant de recueillir l'expression et les propositions des uns et des autres pour enrichir l'élaboration du projet.

Elle est mise en œuvre en vue :

- D'améliorer la qualité de la décision publique et de contribuer à sa légitimité démocratique,
- D'assurer la préservation d'un environnement sain pour les générations actuelles et futures,
- De sensibiliser et d'éduquer le public à la protection de l'environnement,
- D'améliorer et de diversifier l'information environnementale.

Mise en œuvre de la concertation

LES MODALITÉS DE CONCERTATION

La Région en accord avec Montpellier Méditerranée Métropole et la commune de Cournonterral a arrêté les modalités de concertation suivante :

- Mise à disposition du public d'un dossier de concertation en mairie de Cournonterral et sur les sites internet des 3 collectivités ;
- Mise à disposition du public d'un registre papier en mairie de Cournonterral et sur les sites internet des 3 collectivités permettant au public de formuler ses observations ;
- Parution dans les journaux d'information des 3 collectivités d'un article d'information ;
- Dans l'hypothèse où les restrictions liées à la crise sanitaire l'autoriseraient, l'organisation conjointe par les 3 collectivités d'une réunion publique sur le territoire de la commune.

COMMENT PARTICIPER À LA CONCERTATION ?

La concertation préalable se déroulera du 17 juin 2022 au 17 juillet 2022.

Durant toute cette période toute personne pourra venir prendre connaissance du présent dossier et faire part de ses observations :



Sur les **registres papier** mis à disposition du public en mairie de Cournonterral, aux heures d'ouverture au public des bureaux, à l'adresse suivante :

12 avenue Armand Daney, 34 660 Cournonterral



ou sur les **sites internet** des 3 collectivités aux adresses suivantes :

sur le site internet de la Région, à l'adresse électronique suivante :

<https://www.laregion.fr/concertation-code-environnement-lycee-cournonterral>

sur le site internet de la Métropole, à l'adresse électronique suivante :

<https://participer.montpellier.fr>

sur le site internet de la Commune, à l'adresse électronique suivante :

<https://villecournonterral.fr/?lang=1&gr=22&th=222&art=1872>



Un **article d'information** sur l'opération paraîtra dans les journaux des 3 collectivités :

- **Région** : distribution entre le 30/05 et le 10/06
- **Métropole** : distribution à partir du 07/06
- **Commune** : distribution les 20 et 21/06



La date de la **réunion publique** fera l'objet d'une publicité sur les sites internet des 3 collectivités et par voie d'affiche sur les lieux du projet. Elle est prévue le 29 juin 2022, à 18h, salle Victor Hugo de Cournonterral (Rue des Bleuets, 34 660 Cournonterral).

Cette réunion permettra au public de s'informer et de s'exprimer de vive voix.

À quoi sert ce dossier de concertation ?

Le présent dossier de concertation répond aux dispositions de l'article R. 121-20 du code de l'environnement.

Il comprend notamment à ce titre :

- les objectifs et caractéristiques principales du projet, y compris son coût estimatif ;
- le cas échéant, le plan ou le programme dont il découle ;
- la liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté ;
- un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement ;
- une mention, le cas échéant, des solutions alternatives envisagées.

Les suites de la concertation préalable

Au terme de la concertation, un bilan de la concertation sur la base de l'ensemble des contributions exprimées sera dressé par chacune des 3 collectivités et précisera les enseignements retenus. Les avis récoltés durant la concertation seront pris en compte pour la suite des études, qui permettront de concevoir le projet final qui sera présenté lors de l'enquête publique. Ces bilans seront mis à disposition sur les sites internet des 3 collectivités et seront joints aux dossiers d'enquête publique. L'enquête publique du projet sera un nouveau temps d'information et de recueil de l'avis du public sur le projet, complétée des résultats de la concertation préalable et affinée des résultats des études techniques à venir.

LE PROJET DE DESSERTE DES LYCÉE ET GYMNASSE DE COURNONTERRAL

Afin de répondre aux besoins croissants liés à l'évolution démographique de l'aire métropolitaine montpelliéraine, la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, en tant que maître d'ouvrage, souhaite engager la construction d'un nouveau lycée sur la commune de Cournonterral. La construction de ce lycée est accompagnée de travaux de dessertes et de stationnements portés par Montpellier Méditerranée Métropole ainsi que de la construction d'un gymnase conduit par la commune de Cournonterral.

Objectifs du projet

Pour mener à bien l'aménagement d'envergure qu'est la construction d'un lycée, d'un gymnase, des accès et stationnements associés, les trois maîtres d'ouvrage que sont la Région, la Métropole et la Commune travaillent sur trois projets spécifiques mais intimement liés.

Les objectifs du projet global peuvent être présentés comme : **l'amélioration du cadre de vie des habitants de l'ouest métropolitain à travers le renforcement des équipements scolaires, sportifs et de transport, tout en favorisant l'intégration des enjeux environnementaux et la prise en compte du paysage dans l'aménagement du territoire.** Toutefois, par leurs caractéristiques intrinsèques, chacun des trois projets vise également des objectifs qui lui sont propres.

Ainsi, le projet création d'un nouveau lycée à Cournonterral, présenté dans ce présent document, a pour objectif de pallier un manque d'équipements scolaires de second degré au niveau de la plaine ouest de Montpellier. Le futur lycée doit être dimensionné pour accueillir environ 1 600 élèves (post-bac et apprenants compris) pour des divisions de 36 élèves en voie générale, conformément à la réforme du bac. Le lycée dispensera des formations tant professionnelles techniques que générales, avec une orientation affirmée vers les métiers de l'informatique.

Situé à proximité immédiate de la RM5, axe routier métropolitain structurant, le projet permettra d'**inverser les flux quotidiens** de cet axe majeur aux heures de pointe. Le lycée sera également relié à la piste cyclable déjà aménagée le long de cet axe, reliant Cournonsec à Montpellier. La RM5 servira aussi d'ancrage pour une nouvelle ligne de Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) en partie en site propre qui permettra de **réduire les temps de parcours quotidien des futurs lycéens, de réduire l'impact environnemental lié au transport.**

Les principaux objectifs de la création de desserte :

- La requalification de la section de la RM5 entre les carrefours avec la route de Fabrègues (RM185) et l'avenue de la gare du Midi (RM114) afin d'y créer une zone de circulation apaisée où les circulations piétonnes, cyclables et les transports en commun seront priorités par rapport à la circulation automobile;
- L'aménagement d'une zone de dépose/repose pour les transports scolaires et d'une station de la future ligne 4 de BusTram (Bus à Haut Niveau de Service) au droit de la Piscine Poseïdon qui permettront une redistribution des parts modales pour un accès facilité des élèves au lycée en transport en commun;
- L'aménagement d'un carrefour giratoire entre les RM5 et RM185 qui permettra de sécuriser cette intersection;
- L'aménagement d'un accès secondaire logistique spécifique au lycée assurant également la desserte du stationnement du personnel et des logements de fonction;
- La réaffectation des stationnements existants du complexe sportif intégrant de nouvelles fonctionnalités intermodales (autopartage, covoiturage, possibilité de parking relais pour le futur Bus à Haut Niveau de Service...);
- Assurer la sécurité du trafic et de tous les modes de déplacements;
- Renforcer la lisibilité de l'itinéraire et de tous les mouvements de dessertes quels que soient les modes de déplacements; ne pas dégrader le niveau de service sur l'itinéraire;
- Contribuer à réduire les mouvements pendulaires vers le cœur de la Métropole et à provoquer un report modal des déplacements vers des modes alternatifs à la voiture individuelle;
- Limiter l'empreinte carbone liée à la réalisation du projet;
- Assurer une intégration complète des aménagements dans le site.

Localisation du projet

Le projet est localisé sur la commune de Cournonterral, dans le département de l'Hérault, en région Occitanie – Pyrénées – Méditerranée. La commune appartient au territoire de Montpellier Méditerranée Métropole, dans la troisième couronne à 13 km au sud-ouest de Montpellier.

L'emprise des espaces publics concernés par les aménagements de desserte concerne la section de la RM5 comprise entre les RM185 (route de Fabrègues) et RM114 (avenue de la gare du midi), et les espaces contigus utiles à la création d'une zone de dépose/repose pour les transports scolaires, l'aménagement de l'accès principal au lycée pour les modes actifs (piétons et cycles), l'aménagement d'un accès secondaire logistique et la réaffectation des stationnements existants du complexe sportif.



Figure 3 : Photographies des différents secteurs envisagés pour le projet de desserte (Source : 3M).

Caractéristiques principales du projet

Montpellier Méditerranée Métropole accompagne les projets de la Région et de la Commune de Cournonterral en assurant la Maîtrise d'ouvrage des aménagements des espaces publics nécessaires à la desserte du lycée et du gymnase. Ce projet est découpé en plusieurs aménagements spécifiques, présenté sur la figure suivante et décrit en détail dans les pages qui suivent.

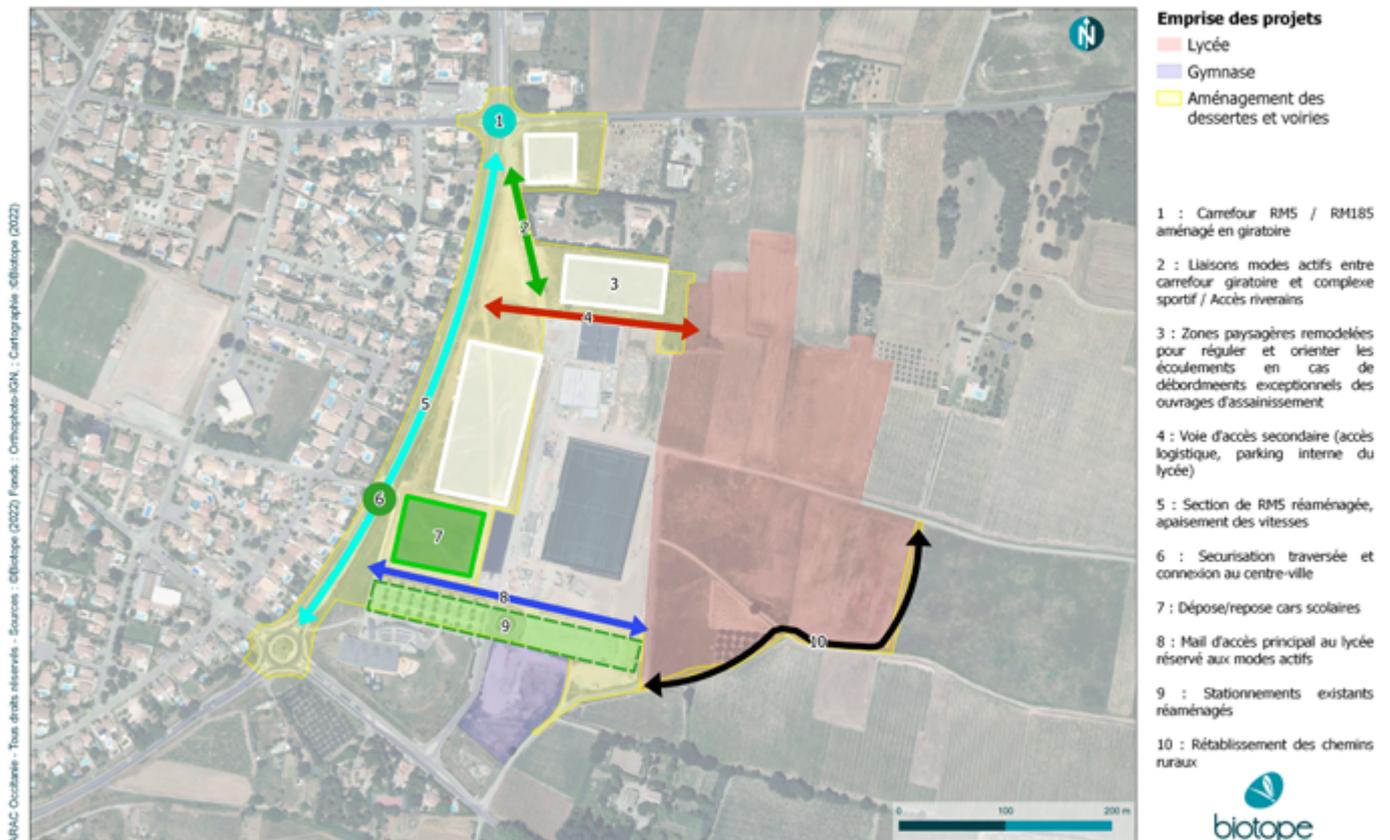


Figure 4 : Synthèse des aménagements, Biotope 2022 sur la base de données 3M.

1 - L'aménagement d'un carrefour entre la RM5 et la RM185

Le carrefour sera aménagé en carrefour giratoire afin de faciliter les mouvements tournants, ralentir les véhicules en transit sur la RM5, sécuriser l'intersection et permettre aux véhicules de transports scolaires quittant la zone de stationnement du lycée de faire demi-tour pour circuler sur la RM5 en direction de Cournonsec.

Il assurera :

- la circulation des piétons sur l'ensemble de sa périphérie et des voies raccordées.
- la continuité de la piste cyclable existante le long de la RM5 qui s'inscrit dans le réseau Vélolignes Montpellieraines de Montpellier Méditerranée Métropole (largeur utile de 4 m minimum).
- la continuité des cheminements piétons et cyclables le long des RM5 et RM185 vers le chemin Bellerac desservant le parking existant des courts de tennis.
- l'intégration des mesures de gestion du trafic permettant la priorité du BusTram 4 sur le trafic automobile.

2 et 4 - L'aménagement du chemin de Bellerac – accès techniques, secours et parking personnels du lycée

Le chemin de Bellerac connecte aujourd'hui le carrefour nord de la zone au parking du complexe sportif situé au voisinage des cours de tennis et à deux habitations. Le réaménagement du chemin assurera toujours ces accès au domaine public.

Le chemin réaménagé assurera également la desserte technique (livraisons, maintenance, exploitation, collecte des ordures ménagères) du lycée par des véhicules poids lourds de type 19t ainsi que la desserte du parking du personnel dans l'enceinte du lycée. Il sera dimensionné pour permettre le croisement de véhicules lourds avec des véhicules légers. Le chemin de Bellerac assurera

également l'accès des secours pour la défense incendie des bâtiments du lycée.

Le raccordement du chemin à la RM5 se fera via un carrefour secondaire en limitant les mouvements aux tourne-à-droite.

Un accès piétons et deux-roues se fera par un espace dédié depuis le carrefour RM5/RM185 jusqu'aux cheminements existants du complexe sportif au voisinage des tennis et à l'entrée du parking personnels. L'aménagement comprendra également une liaison piétonne à créer en limite Nord du périmètre aménagé par le lycée assurant une continuité entre le chemin de Bellerac existant (au droit des courts de tennis) et le chemin de Carrierasse. Cet accès piétons permettra de faciliter les mobilités douces entre la frange urbaine et la plaine agricole.

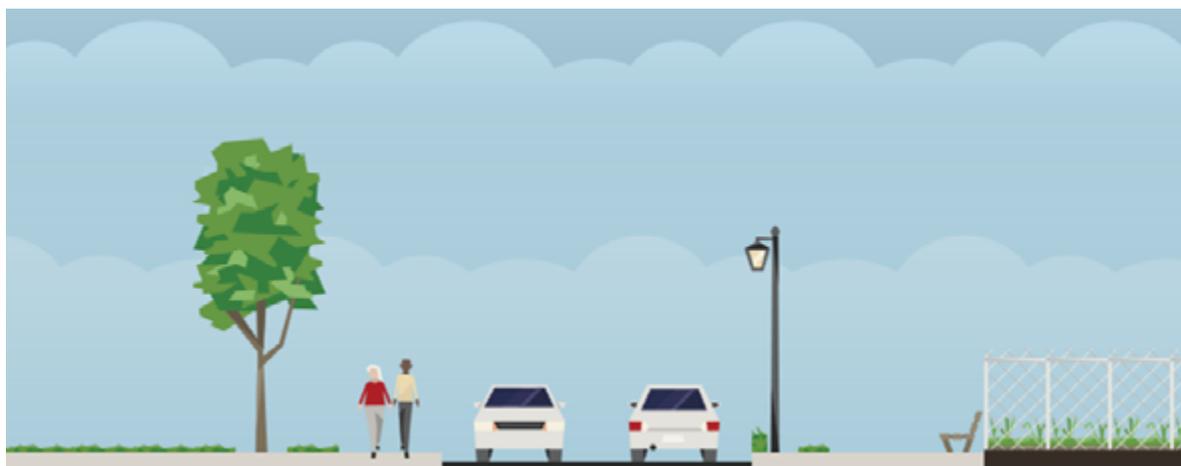


Figure 5 : Exemple de profil possible pour la voie d'accès technique (source : 3M)

Le chemin sera ainsi réaménagé pour :

- Se raccorder par un carrefour secondaire perpendiculaire à la RM5 le long des courts de tennis en limitant les mouvements aux tourne-à-droite.
- Assurer la desserte des riverains et du parking du complexe sportif situé au voisinage des courts de tennis,
- Assurer la desserte technique (livraisons, maintenance, exploitation, collecte des ordures ménagères) du lycée par des véhicules poids lourds de type 19t.
- Assurer l'accès des secours pour la défense incendie des bâtiments du lycée,
- Assurer la desserte du parking personnels qui sera réalisé dans l'enceinte du lycée.
- Assurer l'accès piétons et deux-roues par un espace dédié depuis le carrefour RM5/RM185 jusqu'aux cheminements existant du complexe sportif au voisinage des tennis et à l'entrée du parking personnels.

3 - La prise en compte des besoins communs à l'ensemble des périmètres à aménager

La collecte des eaux pluviales sera assurée et dimensionnée selon les exigences des services en charge de la police de l'eau. En fonction de l'aménagement, l'exutoire sera le réseau d'assainissement de la RM5, de la route de Fabrègues et/ou le bassin de rétention du complexe sportif qui sera redimensionné en conséquence. Il comprendra les dispositifs de régulation des débits et de traitement des risques de pollutions chroniques et accidentelles. L'exutoire du bassin le long de la RM5 en direction du Coulazou sera vérifié et redimensionné si besoin.

Les espaces dédiés au stationnement et aux cheminements seront éclairés avec des points lumineux basse consommation et système de mise en service programmable et modulable selon les périodes d'utilisation souhaitées par l'exploitant. Ils seront raccordés au réseau d'éclairage public existant. Les aires de stationnement seront équipées de dispositifs physiques empêchant la pénétration par les gens du voyage dont le fonctionnement sera défini en coordination avec le(s) futur(s) exploitant(s).

Les espaces non occupés par les circulations seront végétalisés selon un projet à établir en cohérence avec celui de l'enceinte du lycée et des autres équipements voisins (Piscine, complexe sportif, et bassin de rétention). Ils seront dotés d'un réseau d'arrosage permettant d'assurer la garantie de reprise des végétaux plantés. Ce réseau sera alimenté en priorité par les eaux récupérées du ruissellement des surfaces imperméabilisées et sera raccordé au réseau public en appoint.

Enfin, les aménagements intégreront les besoins à satisfaire par l'étude de sûreté du lycée.

5 et 6 - Requalification de la RM5 entre les carrefours avec la RM114 et la RM185

La section de RM5 sera réaménagée pour :

- Transformer cette section en une voie de type boulevard urbain afin d'y créer une zone de circulation apaisée où les circulations piétonnes, cyclables et les transports en commun seront priorités par rapport à la circulation automobile
- Sécuriser les traversées piétonnes et deux-roues entre les avenues de la gare du Midi, rue des Carignans, route de Fabrègues et le mail piétons du lycée grâce à des traversées en deux temps gérées au besoin par feux tricolores avec boutons d'appels.
- Préfigurer l'aménagement du réseau Véloignes Montpelliéraines en élargissant la piste cyclable existante
- Sécuriser les circulations des modes actifs le long de la RM5 vis-à-vis des trafics motorisés en empêchant toutes pénétrations de véhicules sur les espaces dédiés,
- Empêcher l'arrêt et le stationnement des véhicules sur les accotements en dehors des zones aménagées pour la dépose minute.
- Intégrer les mesures conservatoires utiles à l'insertion du BusTram 4 (Station au droit de la Piscine, couloirs réservés à l'approche des carrefours, dispositifs de régulation du trafic pour assurer la priorité du bus...).

La collecte des eaux pluviales sera assurée et dimensionnée selon les règles imposées par les services en charge de la police de l'eau. Les ouvrages créés permettront de rattraper et compenser l'imperméabilisation imposée par les chaussées existantes et nouvelles. Ils garantiront le libre écoulement des eaux en cas d'évènement exceptionnel vers les milieux naturels et agricoles sans risquer d'exposer les espaces actuellement occupés par l'urbanisation ni les bâtiments futurs du lycée.

Les espaces non occupés par les circulations seront végétalisés selon un projet établi en cohérence avec celui de l'enceinte du lycée et des autres équipements voisins (piscine, complexe sportif, et bassin de rétention).



Figure 6 : Profil existant de la RM5 au droit de la traversée piétonne face à la rue des Carignans (Source : 3M).

Les voies de circulation seront adaptées aux conditions d'écoulement du trafic selon les référentiels de Montpellier Méditerranée Métropole pour les voiries du réseau de niveau 2 primaire. Une configuration de boulevard urbain cohérent avec son insertion dans le futur tissu urbain continu constitué par le bâti existant à l'Ouest et le développement du complexe éducatif et sportif à l'Est sera recherchée. Le réaménagement de la voirie empêchera les mouvements de tourne à gauche et demi-tour.

L'arrêt minute des véhicules particuliers sera organisé sur des zones dédiées, le long de la voie, hors chaussée, pour la dépose/repose des usagers du lycée et complexe sportif en covoiturage.

De même, pour préfigurer l'aménagement du Réseau Express Vélo, la piste cyclable existante sera élargie selon les recommandations des référentiels qui seront adoptés dans le plan des mobilités de Montpellier Méditerranée Métropole.

Par ailleurs, les voies de circulation des modes actifs le long de la RM5 seront sécurisées vis-à-vis des trafics motorisés en empêchant toutes pénétrations de véhicules sur les espaces dédiés. Les traversées piétonnes et deux-roues seront également sécurisées entre les Avenue de la gare du Midi, rue des Carignans, route de Fabrègues et le mail piétons du lycée grâce à des traversées en deux temps gérées au besoin par feux tricolores avec boutons d'appels. Des aménagements permettront de faire ralentir les véhicules au droit de ces traversées.

La section courante et les traversées piétonnes et deux-roues seront éclairées avec des points lumineux basse consommation et système de mise en service programmable et modulable selon les périodes d'utilisation souhaitées par l'exploitant. Ils seront raccordés au réseau d'éclairage public existant.



Figure 7 : Exemple de profil type possible en section courante (Source : 3M)

7 - L'aménagement d'une aire de stationnement pour les transports en commun

Située immédiatement au nord du parking de la piscine Poséidon le long de la RM5, la zone de dépose et repose des élèves par les transports scolaires sera accessible aux cars en tourne à droite depuis la RM5. Les mouvements de tourne à gauche en entrée et sortie seront reportés aux carrefours giratoires encadrants pour permettre le demi-tour des cars selon leur origine ou leur destination.

Elle permettra d'accueillir simultanément jusqu'à 15 cars à quai en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Les espaces aménagés seront traités en coordination avec le projet paysager du lycée pour apporter un caractère ombragé et limiter l'imperméabilisation des sols. L'imperméabilisation résiduelle sera compensée par des ouvrages de stockage et régulation des écoulements.

En termes d'accessibilité pour les cars, l'accès se fera en « tourne à droite » uniquement et la configuration et les conditions d'accostage des véhicules devront se faire

sans marche arrière. Les circulations internes seront organisées afin de minimiser les points de croisements des véhicules.

La zone de stationnement sera éclairée avec des points lumineux basse consommation et système de mise en service programmable et modulable selon les périodes d'utilisation souhaitées par l'exploitant. Les dispositifs devront permettre le passage des cars de transports scolaires et des bus aux heures de desserte du lycée et des lignes régulières de transports en commun selon l'adaptation de l'offre liée à l'ouverture du lycée et la mise en service du Bustram n° 4.

Les quais permettront l'accostage et le stationnement de 15 véhicules de longueur 15 m maximum à caisse unique (pas de véhicules articulés) et accessibles aux Personnes à Mobilité Réduites (PMR). Les quais seront équipés d'abri bus et d'une zone d'attente permettant d'accueillir 50 personnes en attente de chaque véhicule.

Pour les piétons, les cheminements seront reliés aux quais et organisés de façon à proscrire toutes circulations derrière des véhicules.



Figure 8 : Exemple zone de dépose repose transports scolaires (Source : 3M).

8 - L'aménagement d'un mail piétons, accès principal du lycée

Traité en cohérence avec le parti d'aménagement architectural et paysager du lycée, le mail doit assurer l'accès des élèves et du public à l'entrée principale du lycée (Parvis) en modes actifs depuis la RM5 et la future station du BusTram, l'aire de stationnement des cars scolaires, les parkings de la piscine et du complexe sportif. Il s'appuiera en grande partie sur le cheminement déjà existant qui permet de desservir les plateaux sportifs.

Il aura une largeur utile minimale de 7 m et sera recouvert d'une surface adaptée à la circulation des PMR et résistant aux circulations occasionnelles des véhicules de services et de secours.

Des dispositifs de contrôle d'accès passifs interdisant les accès véhicules hors services autorisés (secours et maintenance) seront mis en place.



Figure 9 : Cheminement actuel vers le complexe sportif (Source : 3M).



Figure 10 : Aménagement futur à l'entrée du lycée (Source : BPA).

9 - Aménager l'offre de stationnement publique véhicules légers accessible depuis la RM114

L'offre de stationnement véhicules légers existante pour la piscine et le complexe sportif sera réaménagée pour satisfaire les besoins nouveaux des visiteurs du lycée, usagers du gymnase, dépose/repose minute des usagers de l'ensemble des services publics desservis.

Son accès est assuré depuis le carrefour secondaire actuel sur la RM114.

Elle proposera une offre de stationnement deux roues (actifs et motorisés) sécurisé libre (de type arceaux conforme aux standards utilisés sur les espaces publics de la Métropole) complémentaire à celle proposée dans l'enceinte du lycée.

Elle proposera une capacité réservée aux usagers du covoiturage.

L'offre de stations de recharges pour véhicules électriques existante pourra être complétée en fonction des besoins. Une capacité de stationnement pour l'auto-partage pourra également être proposée.

Elle permettra l'accès au parvis principal du lycée pour :

- Les usagers du lycée en deux roues motorisées jusqu'au portail d'entrée du parvis pour rejoindre le stationnement sécurisé offert dans l'enceinte de l'établissement.
- Les véhicules de premiers secours pour l'assistance aux blessés (VSAV).
- La dépose/repose des véhicules de transports spécialisés pour les personnes en situation de handicap (un emplacement de stationnement réservé sera spécifiquement dédié à ce type de véhicules à proximité immédiate du portail d'entrée du lycée).
- L'installation de dispositifs de productions d'énergies renouvelables en complément de ceux existants sur le parking de la piscine sera étudiée.
- Les espaces non occupés par les circulations seront végétalisés selon un projet établi en cohérence avec celui de l'enceinte du lycée et des autres équipements voisins (piscine, complexe sportif, mail piétons...).

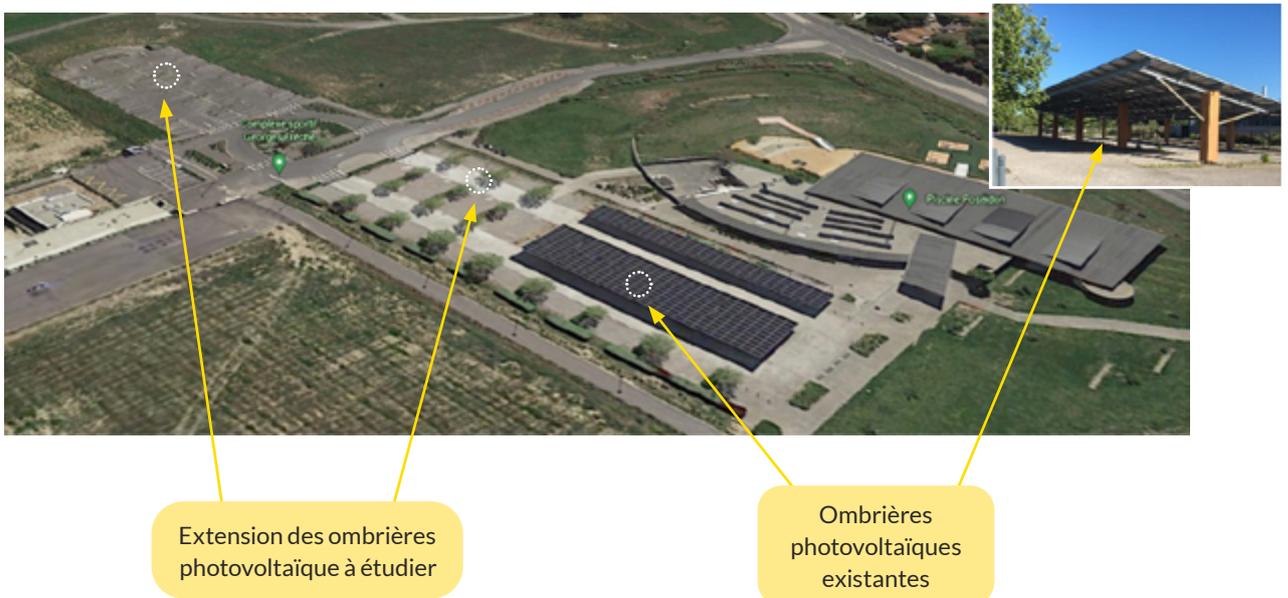


Figure 11: Aménagements d'ombrières au niveau des stationnements existants (Source : 3M).

10 - L'intégration des chemins communaux et piétons en périphérie du lycée

Les chemins de Carrierasse, le chemin rural parallèle au Sud et le chemin d'accès au complexe sportif depuis la RM114 seront reliés en périphérie de l'emprise du lycée. Ils seront prolongés selon un profil et avec un revêtement semblable à l'existant. Ils auront une emprise maximale de 5 m en section courante. Les chemins communaux ne seront pas éclairés et n'auront pas d'ouvrages de collecte des eaux de ruissellement qui s'écouleront de façon diffuse dans les terrains avoisinant sans modification des écoulements naturels préexistants.

COÛT ESTIMATIF

Le coût estimé par la Région pour la création du nouveau lycée à Cournonterral s'élève à 45 M€.

Le coût de la construction du gymnase est estimé par la commune de Cournonterral à 5,60 M€ (4,80 M€ pour les travaux et 0,80 M€ pour les études).

Le coût des aménagements pour les dessertes est estimé par la Métropole à 7 M€.

Le coût global de l'aménagement s'élèverait donc à 57,5 millions d'euros.

LES SOLUTIONS ALTERNATIVES ENVISAGÉES

Suite à la décision prise par la Région de construire un lycée sur le secteur de Montpellier Ouest, les communes intéressées pour mettre à disposition un terrain de 7 à 10 ha se sont manifestées. Deux communes ont proposé des terrains : deux sites sur Fabrègues (hypothèse 1 et 2) et un site à Cournonterral (hypothèse 3).

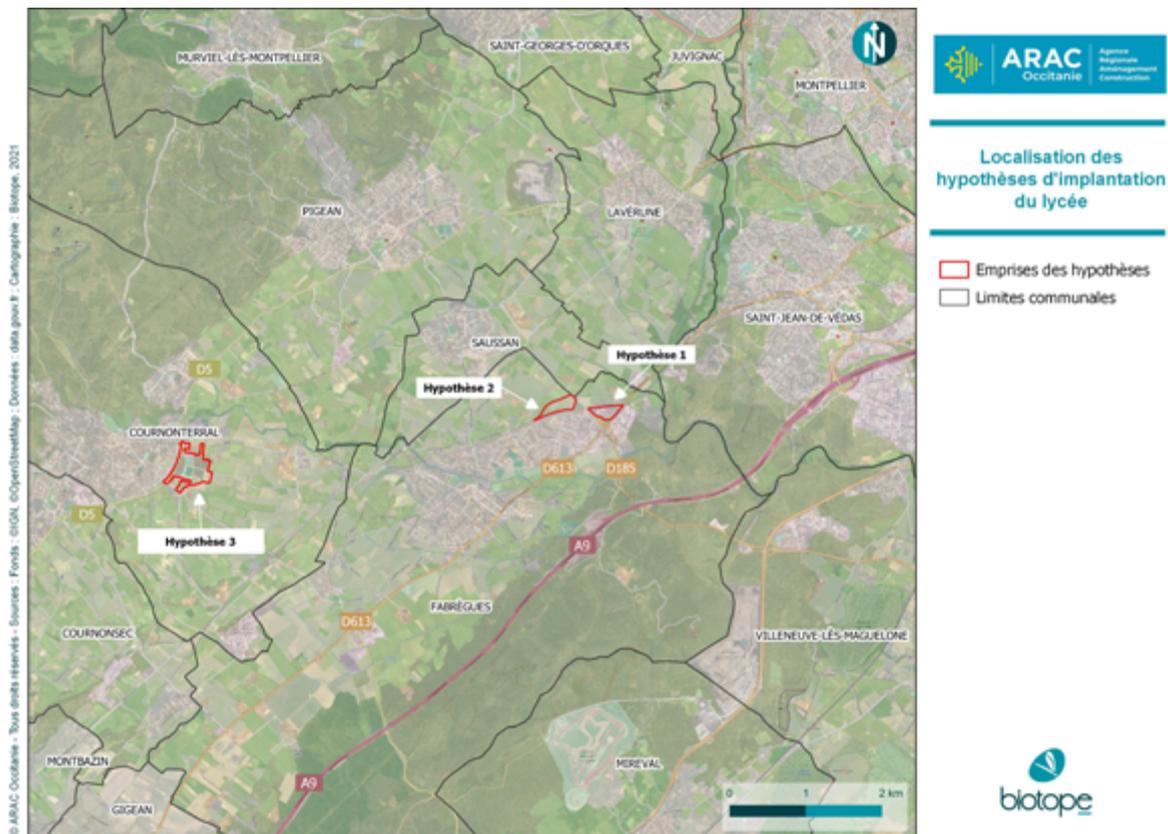


Figure 12: Localisation des hypothèses, Biotope 2021.

Afin de pouvoir comparer ces différentes variantes, des premières analyses environnementales ont été menées sur la base d'une part de la bibliographie et des bases de données référentes en la matière et d'autre part sur des expertises écologiques menées par des experts naturalistes. Les sensibilités et enjeux de l'ensemble de ces sites ont été comparés et mis en perspective avec les objectifs fixés par la région pour ce projet de construction de lycée.

Les trois sites sont localisés dans la partie ouest de la Métropole et offrent ainsi une réponse de désencombrement à la saturation des lycées de ce secteur. Toutefois, le site de Cournonterral présente plusieurs avantages :

- Une connexion aux équipements utilisable par les lycéens (implantation du lycée dans un plateau sportif préexistant dont une piscine intercommunale) ;

- Un réseau de transport préexistant et à venir confortable (lien direct avec la RM5 - axe structurant métropolitain, lien avec une piste cyclable bidirectionnelle existante reliant Courbonsec à Montpellier, arrivée prochaine d'un Bus à Haut Niveau de Service en limite du projet)
- Un intérêt écologique notable sur les trois sites avec une démarche d'intégration environnementale nécessaire. Le site de Cournonterral paraît toutefois plus adéquat concernant la protection de la ressource en eau.

Au vu de l'analyse multicritères menée sur les trois sites, la Région a retenu le site de Cournonterral pour l'implantation de son nouveau lycée.

APERÇU DES INCIDENCES POTENTIELLES SUR L'ENVIRONNEMENT

Principales caractéristiques du territoire

Dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement à laquelle est soumis le projet de lycée, une analyse complète de l'état initial de l'environnement a été réalisée sur les aires d'étude suivantes :

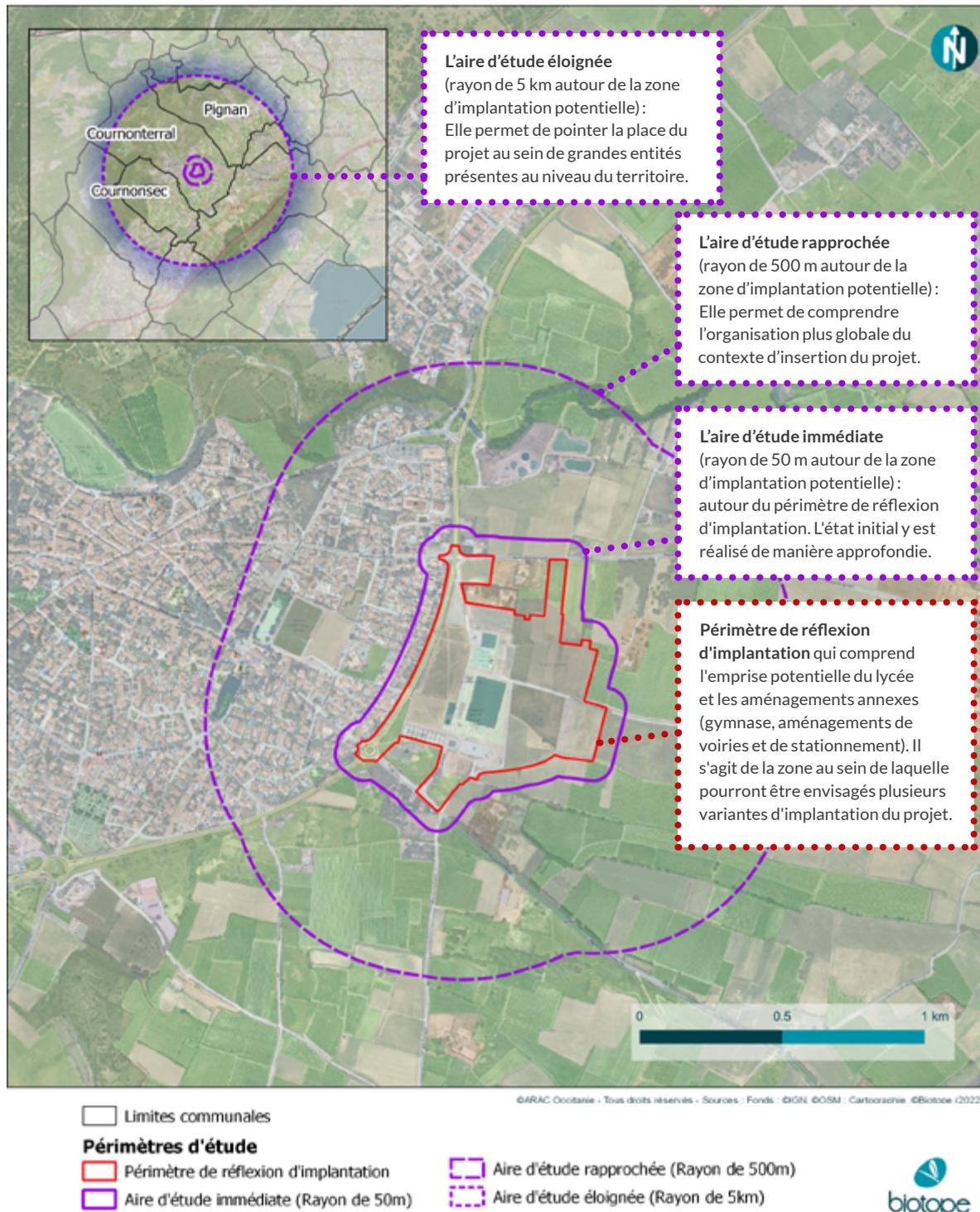


Figure 13: Aires d'étude, Biotope 2022.

Les éléments qui suivent brossent le portrait environnemental du territoire concerné par le projet.

MILIEU PHYSIQUE

Climat

La zone d'étude est soumise à un climat méditerranéen, avec des étés chauds et secs et des hivers relativement doux. Le vent dominant est celui de secteur nord-nord-est (Mistral).

Le secteur est exposé à des orages (environ 22 jours par an) et des rafales de vent parfois violentes, un ensoleillement notable, des phénomènes naturels qui vont s'accroître avec le changement climatique et qui seront à prendre en compte dans le cadre du projet.

Sol, sous-sol et eaux souterraines

L'aire d'étude immédiate repose exclusivement sur des dépôts caillouteux Quaternaire, composés de cailloutis calcaire, enveloppés dans une matrice argileuse rouge. Le soubassement de cette formation géologique est constitué d'une succession de marnes, de grès et de calcaires. L'étude géotechnique réalisée en 2021 a permis de déterminer que les sols présentent une perméabilité moyenne. Ils sont ainsi modérément sensibles aux pollutions de surface.

Les couches géologiques en place ne constituent pas une ressource minérale d'intérêt. En revanche, la moitié sud du site d'étude présente des sols possédant un fort potentiel agronomique.

Deux masses d'eau souterraine se superposent au niveau de l'aire d'étude immédiate : des calcaires jurassiques recouverts par des formations tertiaires et crétacées. Les formations tertiaires et crétacées sont vulnérables aux pollutions de surface du fait de leur situation affleurante. Cette masse d'eau est cependant peu exploitée pour l'alimentation en eau potable. La nappe aquifère des calcaires jurassiques est sous couverture au droit de l'aire d'étude immédiate et ne présente ainsi pas de vulnérabilité particulière. À noter que l'aire d'étude immédiate n'est concernée par aucun périmètre de protection de captage AEP.

Relief et eaux superficielles

Le secteur d'étude s'inscrit dans une vaste plaine agricole à dominante viticole au relief peu marqué, appelée plaine de Fabrègues. Cette dernière est délimitée au sud-est par la montagne de la Gardiole et les montagnes de la Moure et d'Aumelas au nord-ouest. L'aire d'étude immédiate se situe au cœur de cette plaine agricole et présente un relief relativement plat (pente moyenne de 1 %).

Cournonterral est située dans le bassin-versant de la Mosson. Le territoire communal est drainé sur sa moitié nord-ouest par de nombreux ruisseaux. Ces derniers se rejoignent au centre de la commune et forment le ruisseau du Coulazou, un cours d'eau de 26 km, affluent de la Mosson.

L'aire d'étude immédiate est implantée en rive droite du Coulazou dont les berges sont situées à 300 m environ au nord. Au sud, l'aire d'étude immédiate est située en rive gauche du ruisseau de la Billière puis du ruisseau de Font Sauret, tous deux affluents du Coulazou, dont les berges sont situées à 80 m de la zone de projet. À l'est de l'aire d'étude immédiate se trouve un affluent du ruisseau de Pisse-Saumes, lui-même affluent du Coulazou en rive droite. Un fossé de dimensions 1,5 x 0,5 x 0,6 m (Largeur en gueule x Largeur en base x Hauteur) débute à l'intérieur de la zone de projet. Il s'écoule vers l'est et rejoint le ruisseau de Pisse-Saumes 300 m environ en aval.

La zone d'étude possède 5 exutoires bien définis. La surface de projet est complétée par divers bassins-versants amont, du fait de la topographie de la zone de projet et du réseau pluvial provenant du centre-ville de la commune. La surface totale atteint environ 82 ha.

Plusieurs bassins de rétention sont présents sur la zone de projet : deux pour la piscine et deux pour le complexe sportif. Les bassins de rétention du complexe sportif présentent des problèmes au niveau des surverses. En cas de forte crue, les eaux déborderont sur l'ensemble du périmètre de chaque bassin et ne seront plus maîtrisées. Une reprise du calage altimétrique des deux bassins afin d'assurer une meilleure gestion des débordements en cas de forte crue a été proposée.

Certaines anomalies sont connues sur la zone de projet, et notamment l'insuffisance du réseau pluvial provenant du centre-ville de la commune (manque de capacité du réseau pluvial au droit du futur rond-point au nord-ouest et au niveau du rond-point au sud-ouest).

Différents projets pluviaux ont permis de proposer des solutions afin de réduire les insuffisances du réseau pluvial provenant du centre-ville. La solution retenue engendre des travaux au niveau des fossés de la RM 5 ainsi que sous le futur rond-point au nord-ouest.

D'autre part, l'étude capacitaire de certains tronçons clés a permis de mettre en avant l'insuffisance de plusieurs d'entre eux. C'est notamment le cas du fossé au nord-est de la zone de projet correspondant à l'exutoire du futur bassin de rétention du lycée. En effet, les tronçons amont de ce fossé ne sont pas suffisants pour une période de retour 10 ans.

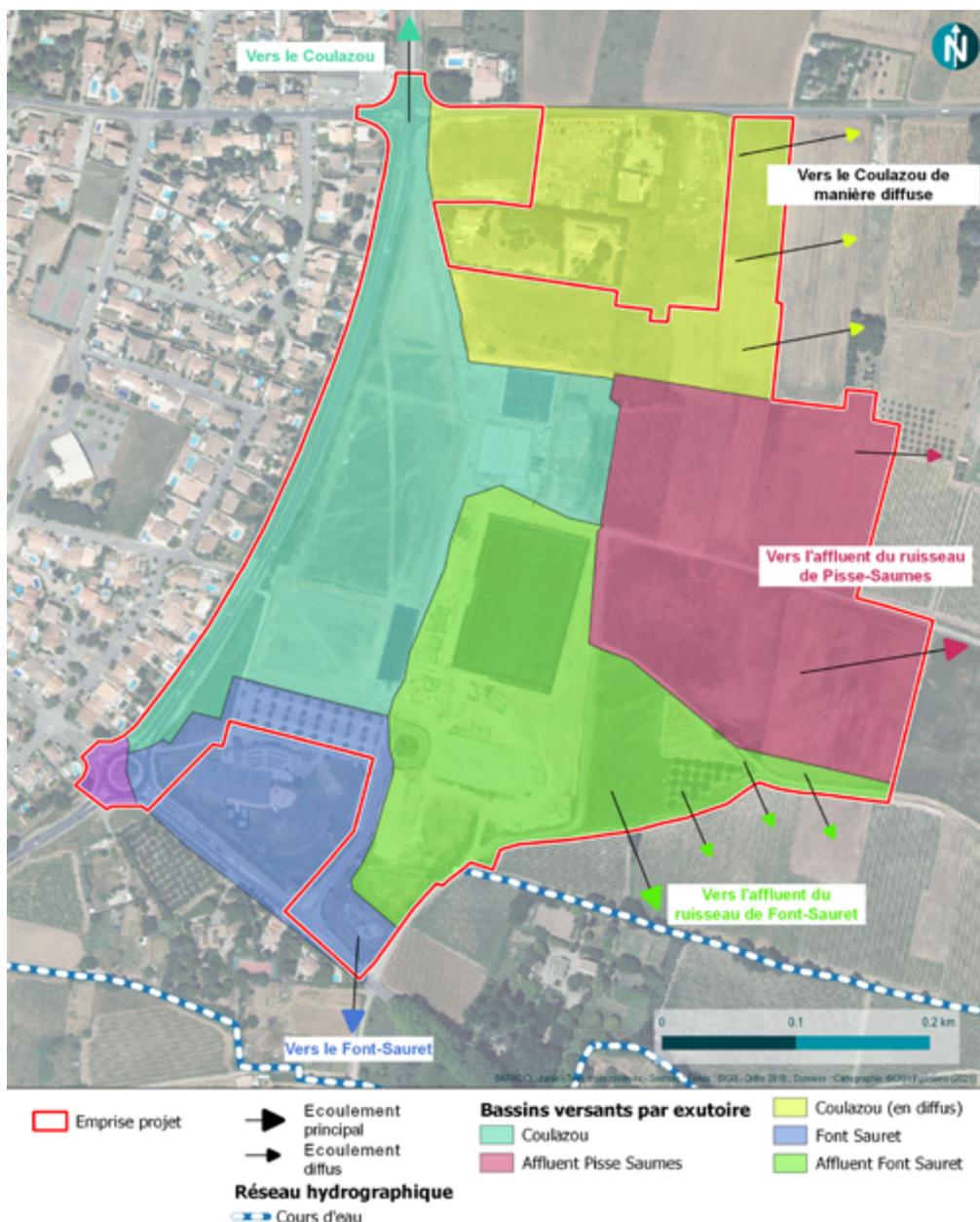


Figure 14 : Ensemble des bassins-versants de la zone projet présentés par exutoire, CITEO 2021.

RISQUES

L'aire d'étude immédiate est située en zone de sismicité 2, ce qui correspond à un risque sismique faible. Le projet devra respecter les règles de construction qui s'appliquent à cette zone.

La bordure sud de la zone d'étude est ponctuellement concernée par le zonage du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) de la vallée du Coulazou :

- zone inondable de risques graves (R) où sont interdits « tous travaux, de quelque nature qu'ils soient notamment les constructions nouvelles et les créations de logements », sauf l'exception (extensions, travaux d'entretien...);
- zone BU où est admis « la création de logements, d'activités ou de surface habitable, sous réserve que la sous-face des planchers soit calée au minimum à la côte de PHE + 30 cm ».

Le site d'étude s'implante sur une zone potentiellement sujette aux débordements de nappe. Des dispositions préventives devront être prise en compte dans la conception du projet pour sécuriser le bâti.

La totalité de l'aire d'étude immédiate est soumise à un aléa de retrait-gonflement des argiles moyen. Il est recommandé de s'assurer de la nature exacte du sol au droit du terrain, au moins dans les premiers mètres de profondeur. Des dispositions préventives devront être prise en compte dans la conception du projet pour sécuriser le bâti.

L'aire d'étude immédiate n'est pas particulièrement sensible au risque incendie, étant peu concernée par des zones boisées. À noter toutefois, la présence d'un boisement au nord-est de l'aire d'étude immédiate concerné par un aléa feu de forêt fort.

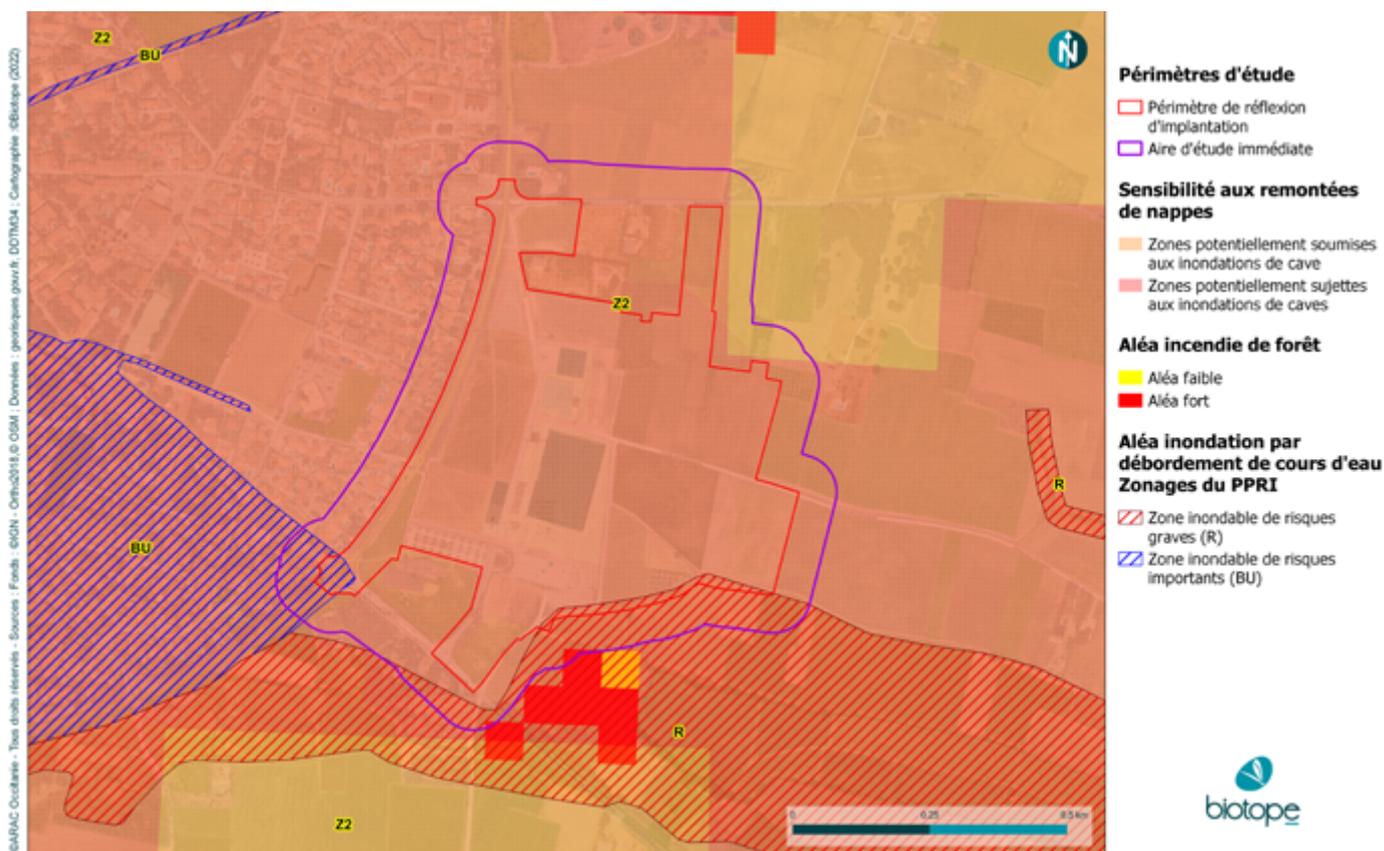


Figure 15 : Synthèse des enjeux liés aux risques, Biotopie 2022.

MILIEU NATUREL

Contexte écologique

Aux niveaux national et européen, des zones écologiquement intéressantes ont été définies. Certaines d'entre elles sont protégées, d'autres ne le sont pas, mais des inventaires ont pu mettre en évidence la présence d'espèces protégées et menacées ainsi que des milieux naturels remarquables. Pour le site d'étude, les espaces naturels ont été recensés dans un rayon de 5 km correspondant à l'aire d'étude éloignée.

Il ressort de cette étude que le site d'étude intercepte le site Natura 2000 - zone de protection spéciale (ZPS - directive oiseaux) « Plaine de Fabrègues-Poussan » et la ZNIEFF de type 2 « Plaine de Fabrègues à Poussan ».

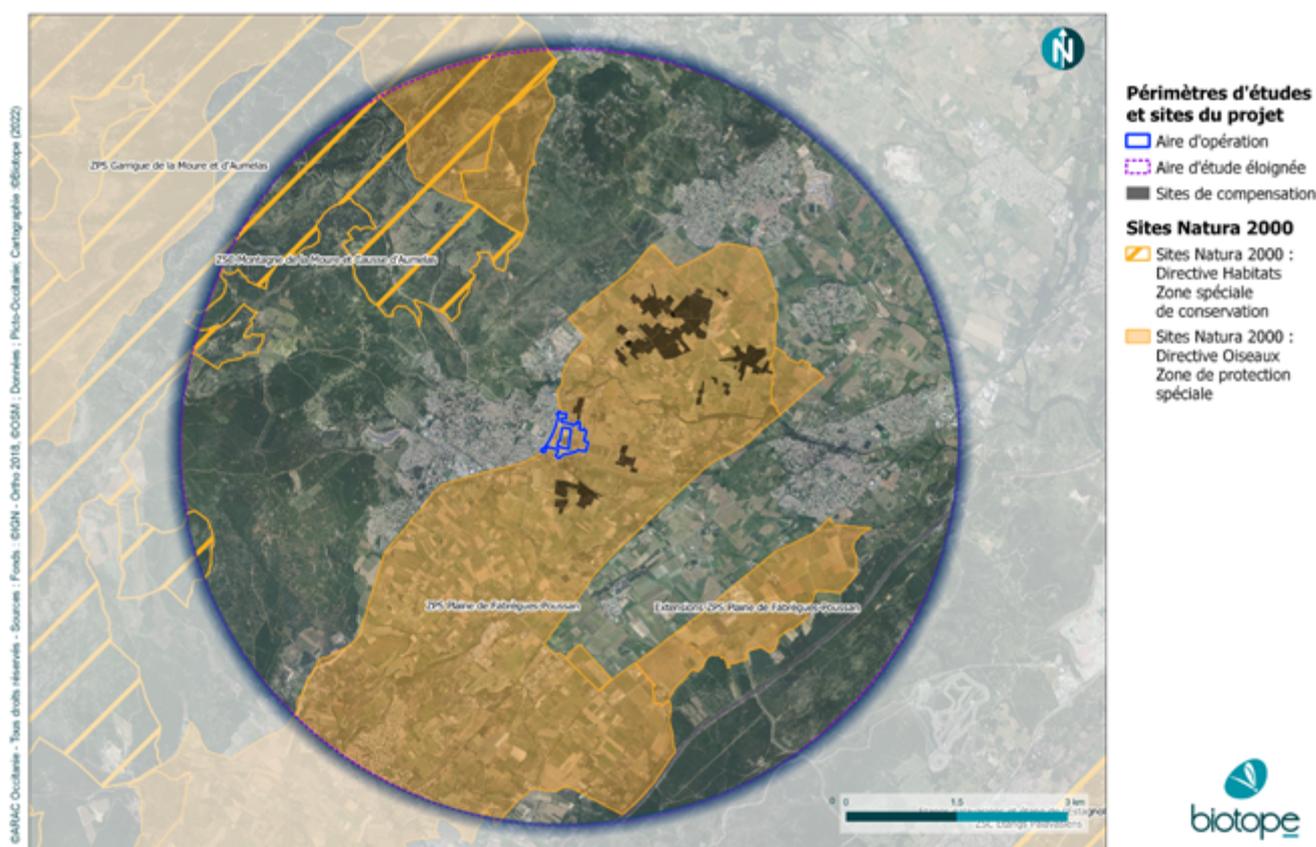


Figure 16 : Zonages du patrimoine naturel, Biotope 2022.

D'autres zonages réglementaires et d'inventaires sont recensés au sein de l'aire d'étude éloignée :

- 5 ZNIEFF de type 1 et 2 ZNIEFF de type 2;
- Une ZPS et une ZSC;
- 4 zones humides.

Le site d'étude est également localisé au sein des périmètres de 5 Plans nationaux d'actions en faveur d'espèces protégées (Lézard ocellé, Outarde canepetière (domaine vital élargi), Faucon crécerellette (domaine vital), Pie-grièche à tête-rouse, Pie-grièche à poitrine rose).

Habitats et flore

Les habitats naturels et semi-naturels représentés présentent une flore globalement adaptée au caractère plutôt basique du sol et se retrouvent dans différents stades relatifs aux pratiques agricoles en place.

Ce sont principalement des vignes et cultures où se trouvent des annuelles qui représentent l'essentiel des surfaces occupées au sein de l'aire d'étude. Le reste des habitats correspondant plutôt à des friches post-culturelles laissées en jachère. Sur le site d'étude, ces habitats culturels et post-culturels présentent un faible enjeu local de conservation malgré une certaine richesse en espèces relativement banales.

4 espèces de flore patrimoniales ont été contactées au sein de l'aire d'étude :

- L'Anémone couronnée (*Anémone coronaria*), espèce protégée au niveau national et déterminante ZNIEFF. Deux pieds ont été observés : un au nord du site au niveau d'une friche et un autre au sud au niveau d'un parc anthropisé.
- L'alpiste à épis courts (*Phalaris brachystachys*), espèce déterminante ZNIEFF, relativement peu répandue en France métropolitaine. Elle est considérée comme vulnérable en France. Une dizaine d'individus ont été observés sur le site ;
- Le Gailllet à trois cornes (*Galium tricornutum*), espèce déterminante ZNIEFF, très bien représentée en région méditerranéenne et souvent retrouvée au sein des parcelles agricoles bénéficiant de pratiques peu intensives. 500 à 1000 individus ont été observés sur le site.
- Le Cnicaut béni (*Centaurea benedicta*), espèce déterminante ZNIEF sous condition. Deux stations ont été observées : une dans un champ au nord de la RD185 (environ 10 individus) et une autre en bordure sud de cette route (4 individus).

Zones humides

Des investigations pédologiques ont confirmé la présence de zones humides, sur 0,20 ha, appuyées par l'expression d'une végétation hygrophile ponctuelle à *Scirpoides holoschoenus* essentiellement, au niveau d'un petit fossé longeant le chemin de la Carrierasse et d'une petite parcelle au sud du site d'étude.

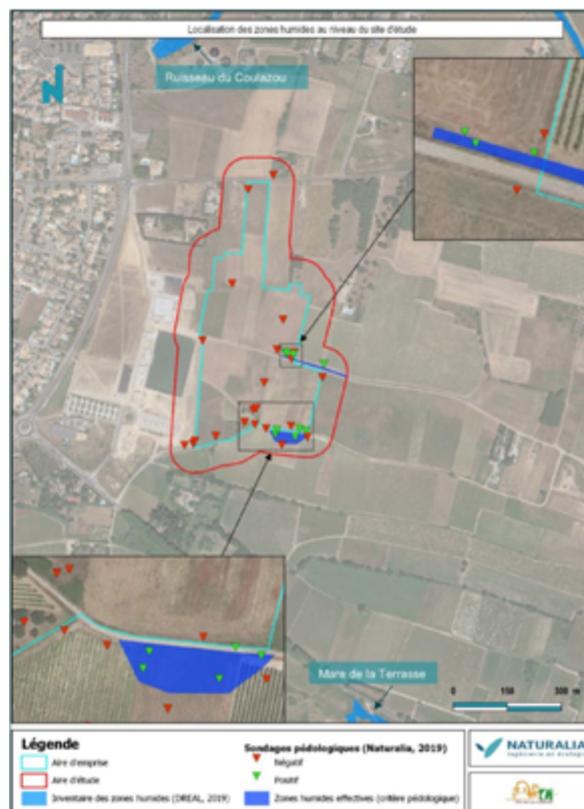
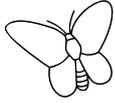


Figure 17 : Cartographie des zones humides pressenties et avérées au niveau de l'aire d'étude, Naturalia 2019.

Faune

Insectes



Les cultures et friches plus ou moins rudérales abritent une faible diversité d'arthropodes et les espèces retrouvées sont globalement communes et ubiquistes du pourtour méditerranéen. L'enjeu associé à l'entomofaune est donc faible.

Amphibiens



Six espèces d'amphibiens ont été détectées sur le site et ses proches abords. Ces espèces sont très communes et représentatives des cortèges classiquement observés dans la région. Le site présente cependant une diversité d'espèces intéressante et est utilisé pour l'ensemble de leur cycle de vie (reproduction, croissance, alimentation, hibernation, déplacements). Il fournit notamment des habitats de reproduction à au moins 5 espèces d'amphibiens. Les enjeux du site pour ces animaux sont donc considérés comme modérés.

Reptiles



L'aire d'étude fournit des habitats propices au développement de six espèces de reptiles protégées (les fourrés, talus enherbés, fossés et murets). La présence du Lézard ocellé est avérée au sud du site qui reste le secteur le plus favorable sur la zone d'étude. Un à deux couples sont présents sur ce secteur et restent en connexion avec une population reconnue sur la commune de Cournonterral. Ces éléments confèrent à la zone un enjeu fort pour les reptiles.

Mammifères terrestres



La Genette commune exploite la zone d'étude occasionnellement dans le cadre de ses déplacements, voire à des fins alimentaires. Aussi, le Lapin de garenne, le Hérisson d'Europe et l'Écureuil roux fréquentent le site en transit, pour leur alimentation, voire leur reproduction, à hauteur des zones boisées, pour l'Écureuil, et des zones arbustives et buissonnantes, pour le Hérisson et le Lapin. Les enjeux concernant les mammifères terrestres sur le site d'étude sont donc localisés, allant de faibles, pour la Genette commune, le Hérisson d'Europe et l'Écureuil roux, à modéré pour le Lapin de garenne.

Chiroptères



Le site d'étude présente des habitats favorables à la chasse et des corridors de déplacements intéressants pour les chiroptères. 14 espèces de chiroptères ont été contactées en activité de chasse et/ou en transit sein de l'aire d'étude ou en périphérie directe. Au regard des faibles taux d'activité enregistrés, il n'apparaît qu'aucune des espèces identifiées ne gîte sur ou à proximité immédiate du site d'étude. Aucun gîte de type arbre ou bâti n'a été identifié au sein du site d'étude. L'enjeu est globalement faible concernant les chiroptères.

Oiseaux



63 espèces ont été contactées durant les inventaires de terrain. Parmi ces dernières, 49 sont protégées à l'échelle nationale et 21 sont patrimoniales. Cela représente une bonne diversité avifaunistique vis-à-vis des habitats rencontrés sur la zone d'étude.

Quatre cortèges avifaunistiques majoritaires ont pu être identifiés sur la zone d'étude :

- Le cortège des milieux ouverts et agrosystèmes représentés par les agrosystèmes du site.
- Les cortèges des milieux forestiers et semi-ouverts représentés d'une part par les boisements et alignements d'arbres et d'autre part par les zones plus sèches à buissons et bosquets.
- Le cortège anthropique représenté par les bâtis et les zones rudérales.
- Le cortège des zones humides représenté principalement par un bassin de rétention au sud-ouest fréquenté par le Petit gravelot.

Les principaux enjeux concernent les cortèges des milieux ouverts et des agrosystèmes avec la présence notable de l'Alouette lulu, du Cochevis huppé, de la Cisticole des joncs, de l'Œdicnème criard et du Moineau soulcie notamment.

Aperçu des incidences potentielles sur l'environnement

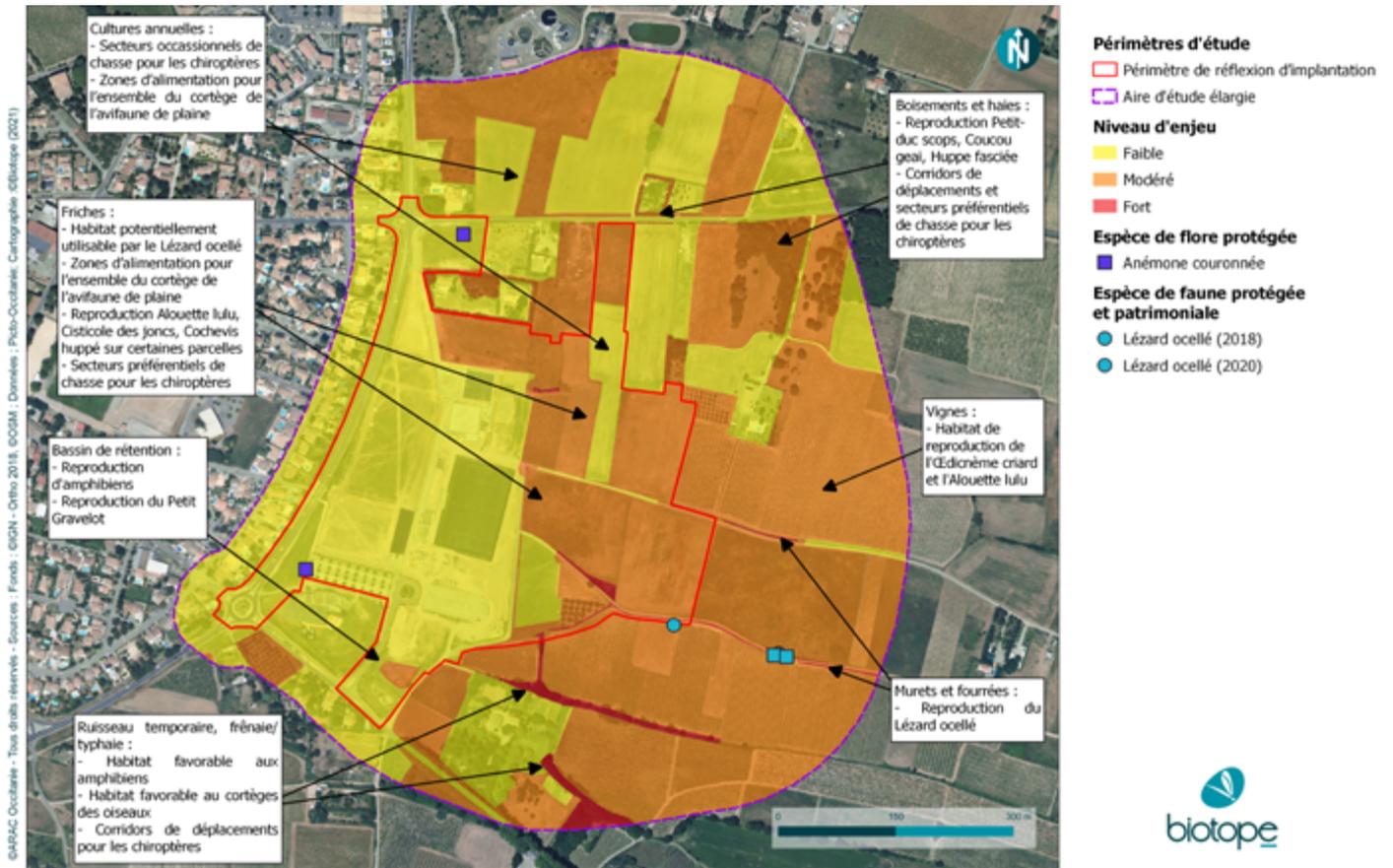


Figure 18 : Synthèse des enjeux écologiques sur l'aire d'étude, Biotope 2021.

Paysage et patrimoine

Patrimoine culturel

Il n'existe aucun patrimoine ou petit patrimoine bâti, ni aucun élément d'intérêt touristique qui pourrait être influencé par un quelconque projet au niveau du périmètre d'étude. Une opération de diagnostic archéologique préventif a été prescrite par la DRAC au niveau des emprises du projet.

Paysage

Le projet s'inscrit dans l'unité paysagère de la plaine de Fabrègues. Cette plaine, occupée de façon dominante par la vigne, est nettement organisée, ponctuée et rythmée par la succession des bourgs.

À l'échelle locale, la forte pression de l'urbanisation marque le paysage. La limite entre la zone densément urbanisée et la zone à caractère agricole à dominante viticole, sur laquelle le lycée est envisagé, est nettement matérialisée par la RM 5. La viticulture occupe encore une large partie de l'espace tout en faisant la place ici et là à des parcelles enfrichées, de l'habitat isolé, des dépôts de toute nature. Ces points noirs engendrent une image peu qualitative d'un paysage en mutation.

Les principaux enjeux paysagers et recommandations associées concernent :

- La présence d'oliviers et d'un chêne blanc en périphérie du site, marqueurs identitaires valorisants à préserver ;
- La présence d'habitations isolées en co-visibilité, à proximité du site, avec une attention à porter concernant le traitement des vis-à-vis ;
- Le maintien d'une ouverture vers la plaine sur la frange est du site avec notamment un travail sur les hauteurs de bâti, la façade, l'accompagnement végétal et sa densité ;
- Favoriser les continuités à l'intérieur du site et rétablir les connexions au maillage des chemins agricoles.

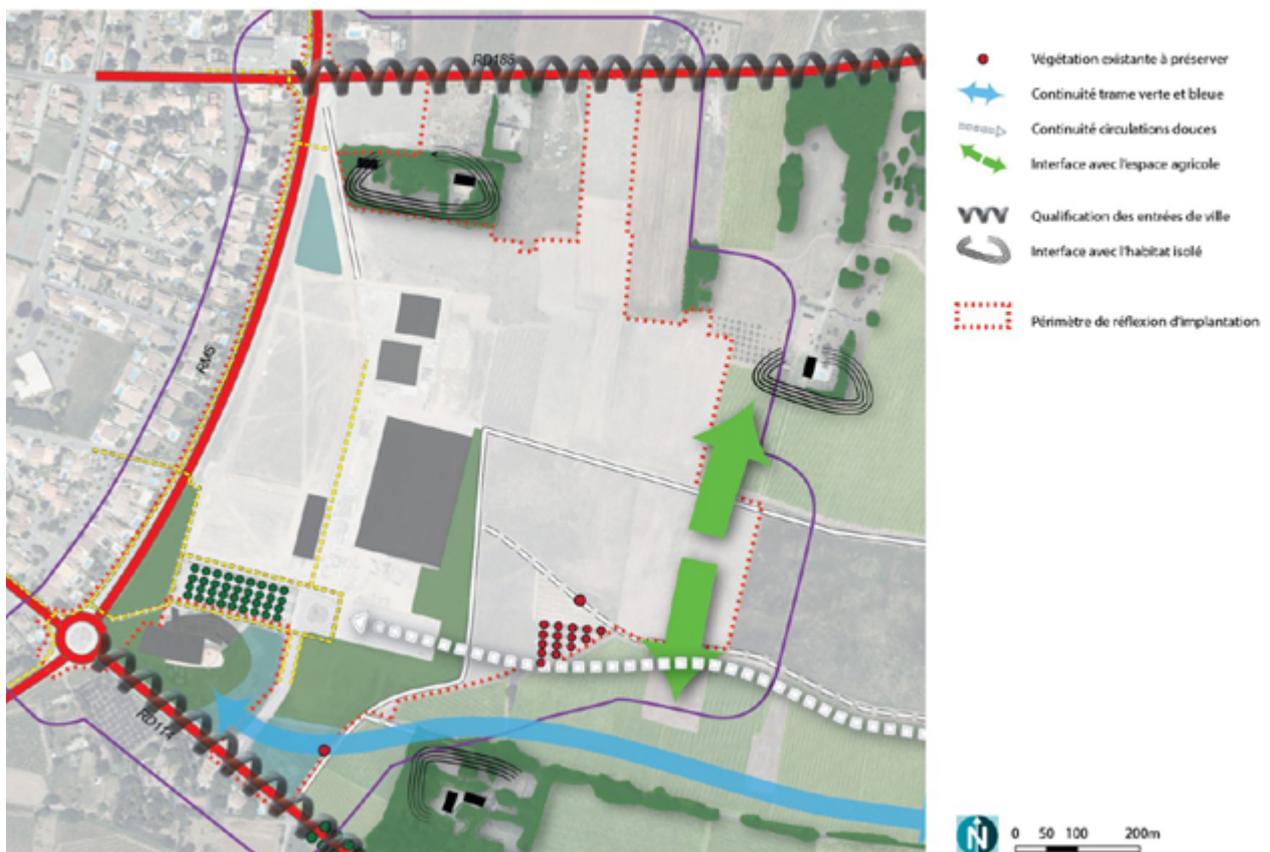


Figure 19 : Composantes paysagères à l'échelle rapprochée, Ici et Là Paysage 2021.

Milieu humain

Contexte socio-économique

Le projet de création d'un nouveau lycée s'inscrit dans un contexte de croissance démographique sur la Métropole. Celle-ci devrait perdurer d'ici 2040 et concerner la quasi-totalité des classes d'âge, dont la tranche d'âge des lycéens.

La commune de Cournonterral connaît un essor démographique continu depuis le milieu des années 40. Elle attire une population jeune et active, notamment du fait de sa proximité avec l'agglomération de Montpellier.

L'emploi y est majoritairement tourné vers le secteur public ainsi que le commerce, le transport et les services. Par ailleurs, l'activité viticole est importante sur la commune de Cournonterral.

Déplacements, accessibilité et transports

La commune de Cournonterral génère quotidiennement près de 25 000 déplacements tous modes confondus. La part des déplacements effectués en voiture reste prépondérante pour les déplacements au sein de la commune ainsi que pour ses échanges avec les autres secteurs de la Métropole et au-delà. La même dynamique s'observe globalement sur toute la périphérie de Montpellier et notamment sur les communes dont les élèves doivent être drainés par le futur lycée : la voiture représente la part modale prédominante.

La desserte routière s'opère principalement par l'axe structurant RM5. Plus particulièrement, l'aire d'étude immédiate est située au carrefour de trois routes : la route RM185 au nord, la route RM5 à l'ouest et la route RM114 au sud. L'accès au site d'étude peut se faire par trois chemins communaux.

Le réseau de transport en commun est assez limité. La commune n'est desservie que par deux lignes de bus (ligne 34 et 38 du réseau TAM) avec une fréquence de desserte très modeste même aux heures de pointe. La majorité des communes couvertes par la carte scolaire du projet de lycée ne sont pas reliées à Cournonterral par les transports en commun.

Concernant les aménagements cyclables, le site est longé par une piste bidirectionnelle reliant Cournonsec à Montpellier. Là encore, la plupart des communes couvertes par la carte scolaire du projet de lycée ne sont cependant pas reliées à Cournonterral par des infrastructures adaptées et sécurisées.

Des aménagements et une réflexion adaptée seront mis en œuvre pour l'organisation des déplacements du futur lycée.

Organisation du territoire

Le site d'étude est desservi par le réseau d'alimentation en eau potable, exploité par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des communes du Bas-Languedoc, et le réseau de collecte des eaux usées exploité par Aqualter. La station d'Épuration de Cournonterral dispose d'une capacité nominale utilisée actuellement à moins de 60 %. Aussi, le territoire dispose d'une structuration solide en matière de gestion des déchets. Un panel de collectes et d'équipements de valorisation et de traitement est disponible.

La commune de Cournonterral dispose de nombreux équipements implantés à proximité immédiate du site d'étude : terrain de foot, city-stade, cours de tennis du complexe sportif Georges-Frêche, piscine intercommunale.

La commune dispose également d'une école primaire et de deux écoles élémentaires (une publique et une privée). Les collèges les plus proches sont situés sur les communes limitrophes de Fabrègues et de Pignan.

L'aire d'étude immédiate se localise en bordure immédiate est du village de Cournonterral, à proximité d'un lotissement construit au début des années 80. Par ailleurs, la zone d'étude comprend deux habitations isolées. Plusieurs autres habitations isolées sont localisées en périphérie proche du site d'étude.

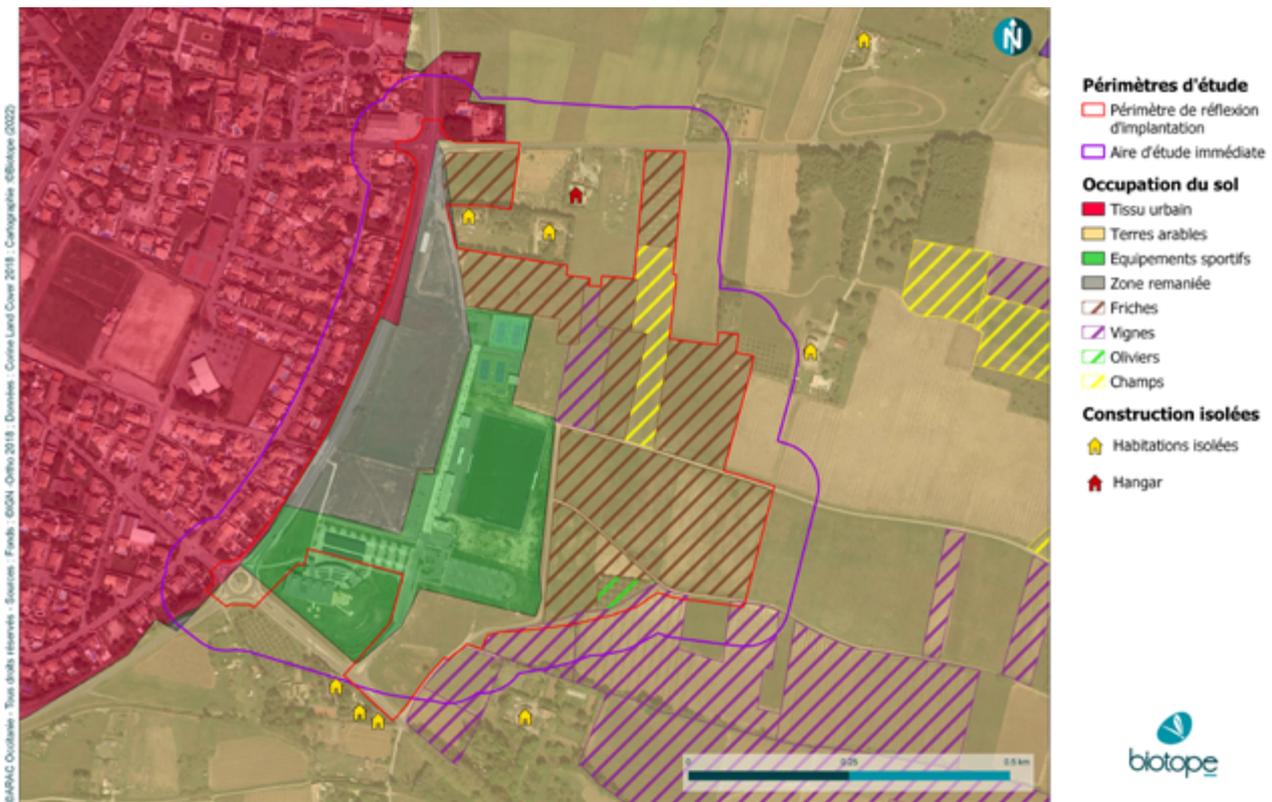


Figure 20 : Occupation des sols, Biotopé 2021.

Cadre de vie et santé

L'aire d'étude immédiate est globalement peu concernée par la pollution atmosphérique. Les concentrations en dioxyde d'azote (NO₂) et en particules fines PM 2,5 se localisent préférentiellement le long des axes routiers traversant l'aire d'étude immédiate, sans toutefois dépasser les valeurs limites. Par ailleurs, l'aire d'étude est, comme le reste du département, soumise à une pollution estivale à l'ozone, parfois importante.

Aucun sol ou site pollué n'est recensé au sein de l'aire d'étude immédiate. Aucun site industriel susceptible d'engendrer une pollution n'est implanté à proximité du projet.

L'ambiance sonore est caractéristique d'un secteur péri-urbain influencée par le trafic sur les voies routières, notamment sur RM5 classée en infrastructure bruyante de catégorie 3, traduisant un débit de trafic significatif. En retrait de ces axes, l'ambiance est qualifiée de relativement calme.

Principaux effets pressentis et mesures associées

Compartiment de l'environnement	Effets pressentis	Dispositions associées prises et en cours de réflexion
Sol et sous-sol	<p>Terrassement faible pour l'aménagement des bâtiments, accès et aires de stationnement du fait de la très faible pente du site.</p> <p>Modification de la topographie pour la création aménagements de gestion des eaux pluviales (prairie humide, noues, bassin de rétention).</p> <p>Érosion ponctuellement accrue par mise à nu des sols</p> <p>Risque de pollution par les engins de chantier</p>	<p>Prise en compte de la topographie dans la réflexion de l'implantation des aménagements de gestion des eaux pluviales</p> <p>Démarche de Maîtrise des pollutions chroniques et accidentelles pendant le chantier</p>
Qualité des eaux superficielles et souterraines	<p>Risque de pollution chimique lié à la circulation des engins, etc. Augmentation des concentrations en MES dans les eaux de surfaces.</p> <p>Pollution potentielle du milieu récepteur par les eaux de ruissellement chargées en MES, hydrocarbures, etc.</p>	<p>Démarche de Maîtrise des pollutions chroniques et accidentelles pendant le chantier</p> <p>Réflexion concernant la gestion de l'eau (étude hydraulique en cours)</p> <p>Aménagements de rétention permettant l'étalement et l'écrêtement des eaux pluviales ainsi que le piégeage des polluants par la végétation et par phénomène de décantation</p>
Ressource en eau	<p>Les capacités de la station d'épuration de Cournonterral ne seront pas dépassées.</p> <p>Les besoins en eau potable du lycée vont entraîner une augmentation des prélèvements dans les eaux souterraines. Aussi, l'imperméabilisation du sol entraîne une augmentation des débits de ruissellement et une diminution de la recharge des nappes souterraines localement.</p> <p>Aucun captage d'eau potable ne sera impacté par le lycée, celui-ci étant situé en dehors de tout périmètre de protection.</p>	<p>Réflexion concernant la gestion de l'eau (étude hydraulique en cours) et création d'aménagements de rétention adaptés.</p> <p>Stockage des eaux pluviales des toitures pour réutilisation pour l'arrosage des végétaux du verger et de la promenade</p>

Compartiment de l'environnement	Effets pressentis	Dispositions associées prises et en cours de réflexion
Zones humides	<p>Risque de pollution lié à la circulation des engins, et au fonctionnement du chantier.</p> <p>Risque de pollution en phase de fonctionnement du lycée</p>	<p>Évitement des zones humides répertoriées et création de nouvelles zones humides (pré humide : gestion des eaux pluviales par milieu en pentes douces favorisant un gradient de milieux de la prairie à la mare temporaire au niveau du lycée)</p> <p>Démarche de Maîtrise des pollutions chroniques et accidentelles en phase chantier et de fonctionnement (définition des dimensionnements réseaux et gestion des eaux pluviales en cours)</p>
Espaces naturels, agricoles	<p>Consommation d'espaces agricoles (parcelles en déprise)</p>	<p>Maintien de l'oliveraie</p> <p>Compensation agricole collective en cours de définition</p>
Sites Natura 2000	<p>Destruction d'habitats, au sein de la ZPS « Plaine de Fabrègues-Poussan »</p>	<p>Limitation des emprises, avec sanctuarisation des emprises préservées</p>
Habitats naturels et flore	<p>Destruction de cultures, friches post-culturelles (abritant des espèces patrimoniales) et jachères</p>	<p>Évitement de l'espèce de flore protégée</p> <p>Recréation au sein du lycée d'habitats naturels et semi-naturels avec des essences locales, gérés de façon extensive</p>

Compartiment de l'environnement	Effets pressentis	Dispositions associées prises et en cours de réflexion
Faune	<p>Destruction et dégradation physique des habitats naturels ou habitats d'espèces, zone d'emprise du chantier (zone de reproduction et territoires de chasse, zones de transit)</p> <p>Potentiel risque de destruction des individus pendant les travaux (terrassement de l'emprise du projet, collision avec les engins de chantier, piétinement...)</p> <p>Potentiel risque d'altération biochimique des milieux (risques d'effets par pollution des milieux lors des travaux: pollutions accidentelles par polluants chimiques (huiles, produits d'entretien...) ou par apports de matières en suspension (particules fines) lors des travaux de terrassement notamment)</p> <p>Dérangement de la faune lors des travaux (perturbations sonores et/ou visuelles).</p> <p>Dégradation des fonctionnalités écologiques rupture des corridors écologiques et la fragmentation des habitats.</p> <p>Risque de dégradation physique des habitats naturels ou habitats d'espèces, altération biochimique des milieux, selon l'entretien des milieux associés au fonctionnement de l'établissement</p> <p>Dérangement de la faune (perturbations sonores ou visuelles) du fait de l'utilisation du site</p> <p>Dérangement lié à la présence humaine, circulation des engins, émission de bruits et poussières pendant le chantier</p> <p>Risque de mortalité d'individus d'amphibiens et reptiles pendant la phase de travaux notamment</p> <p>Suppression d'habitats d'alimentation pour le Lézard ocellé, les chiroptères, l'avifaune des plaines. Suppression d'habitats de reproduction pour l'Alouette lulu, la Cisticole des joncs, le Cochevis huppé</p> <p>Dérangement, potentiel abandon du site lié à la présence humaine</p>	<p>Compaction du projet pour limiter les emprises au sol.</p> <p>Évitement des zones humides et renforcement des zones humides du secteur création d'un pré humide (gestion des eaux pluviales par milieu en pentes douces favorisant un gradient de milieux de la prairie à la mare temporaire)</p> <p>Préservation des zones arborées d'intérêt pour les chiroptères et l'avifaune au nord du site</p> <p>Préservation d'une partie des habitats prioritaires du Lézard ocellé (murets et fourrés associés) associée à la mise en place d'habitats favorables aux reptiles (pierriers) et notamment au lézard ocellé (création de gîtes supplémentaires)</p> <p>Plantation de haies et arbres en continuité des boisements existants</p> <p>Démarche de Maîtrise des pollutions chroniques et accidentelles en phase chantier et de fonctionnement (définition des dimensionnements réseaux et gestion des eaux pluviales en cours)</p> <p>Adaptation du calendrier des travaux à la sensibilité des espèces</p> <p>Balisage et mise en défens des zones d'évitement pendant les travaux</p> <p>Sanctuarisation des zones préservées pendant le fonctionnement de l'établissement</p> <p>Palette végétale la plus locale possible et gestion extensive et différenciée des espaces paysagers</p> <p>Compensation de la destruction d'habitats et d'individus d'espèces protégées</p>

Compartiment de l'environnement	Effets pressentis	Dispositions associées prises et en cours de réflexion
Continuités écologiques	Création d'obstacles à la continuité écologique au sein d'un réservoir de biodiversité	Maintien, renforcement et création de milieux favorables aux continuités écologiques : <ul style="list-style-type: none"> • Évitement des zones humides et création d'un pré humide; • Préservation des zones arborées, plantation de haies et arbres en continuité des boisements existants; • Préservation des murets et fourrés et création de pierriers • Compensation de la destruction d'habitats et d'individus d'espèces protégées
Patrimoine culturel	Il n'existe aucun patrimoine bâti, ni aucun élément d'intérêt touristique qui pourrait être influencé par le projet.	Réalisation d'un diagnostic archéologique.
Paysage	Impact visuel sur les habitations isolées Impact visuel limité par le travail d'intégration paysagère du bâti et des autres aménagements	Intégration paysagère par préservation et renforcement des marqueurs identitaires paysagers, création d'une lisière agricole : conservation de l'olivieraie, plantation de vergers, installation de zones de prairies. Au niveau du lycée : nombreux aménagements paysagers s'inspirant des grands mas viticoles ponctuant les plaines de Fabrègues (pinède pour le parc de stationnement, clairière ouverte pour la piste d'athlétisme, allées piétonnes accompagnées de Mimosa, aménagements de rétention en prairie humide, etc.) Palette végétale la plus locale possible et gestion extensive et différenciée des espaces paysagers

Compartiment de l'environnement	Effets pressentis	Dispositions associées prises et en cours de réflexion
<p>Emploi, économie locale, éducation</p>	<p>Emplois directs liés aux travaux de construction et d'aménagement, emplois indirects liés à la présence des ouvriers et cadres (restauration, hôtellerie, petits commerces, etc.)</p> <p>Le lycée nécessitera la création de postes d'enseignant, de personnels d'encadrement et d'entretien (environ 130 personnes).</p> <p>Les élèves et le personnel contribueront au dynamisme économique de la commune (petits commerces, supermarché, services...).</p> <p>Le nouveau lycée permettra de désengorger les lycées de l'ouest de Montpellier arrivant à saturation, d'anticiper la croissance démographique, de réduire le temps de trajet des élèves des communes de l'Ouest montpelliérain et ainsi d'offrir de meilleures conditions d'étude aux lycéens.</p>	<p>Privilégier les entreprises locales pour le génie civil, la fourniture des matériaux de construction, du mobilier, etc.</p>
<p>Transports, déplacements</p>	<p>Le trafic sera augmenté par les camions de transport de matériaux, le personnel du chantier pendant la phase de travaux</p> <p>Le trafic sera impacté aux heures de pointe par la circulation de bus desservant le lycée.</p>	<p>Travaux de la RM 5 pour assurer la sécurité du trafic et de tous les modes de déplacements avec un renforcement de la lisibilité de l'itinéraire et de tous les mouvements de dessertes quelques soient les modes de déplacements.</p>
<p>Cadre de vie, santé</p>	<p>Nuisances sonores, émissions de poussières, vibrations sur les habitations situées à proximité, pendant le chantier</p> <p>Nuisances sonores liées à la concentration d'un grand nombre de personnes dans un même lieu</p>	<p>Démarche de Maîtrise des émissions sonores et des émissions de poussières pendant les travaux</p> <p>Adaptation de la conception des bâtiments pour assurer un confort acoustique à l'intérieur des locaux et limiter les perceptions extérieures</p>

Compartiment de l'environnement	Effets pressentis	Dispositions associées prises et en cours de réflexion
Risques	<p>Augmentation du risque de départ de feu par l'utilisation du matériel de chantier et au travers des activités des ouvriers (tabagisme, etc.), pendant la phase de travaux</p> <p>Augmentation de la fréquentation à proximité d'un espace boisé soumis à un fort risque incendie, accentuant les risques de départ de feux d'origine humaine.</p> <p>Nécessité de prise en compte de l'aléa retrait-gonflement des argiles pour la durabilité des bâtiments.</p> <p>Imperméabilisation du sol entraînant une augmentation des phénomènes de ruissellement et une aggravation du risque inondation.</p>	<p>Démarche de Maîtrise du risque incendie, sensibilisation des ouvriers pendant les travaux</p> <p>Sécurité incendie : poteaux incendies, accessibilité du site par les moyens de secours et de lutte contre les incendies</p> <p>Études géotechniques pour définir les principes constructifs (fondations) à mettre en œuvre et sécuriser le projet vis-à-vis du risque de retrait-gonflement des argiles</p> <p>Aménagement de rétention permettant l'étalement et l'écrêtement des eaux pluviales</p>



LEXIQUE

Effet

Conséquence générique d'un type de projet sur l'environnement, indépendamment du territoire qui sera affecté. Un effet peut être positif ou négatif, direct ou indirect, permanent ou temporaire. Un projet peut présenter plusieurs effets (d'après MEEDDEM, 2010).

Maître d'œuvre

Personne (ou entité) désignée par le maître d'ouvrage pour conduire la réalisation du projet, avec l'appui éventuel d'autres d'entreprises, conformément aux exigences du cahier des charges général. Le maître d'œuvre est responsable de la conformité de l'installation aux exigences du cahier des charges général, de son dimensionnement, de la conformité des travaux exécutés par les entreprises, de la négociation permettant d'obtenir la meilleure garantie sur les matériels.

Maître d'ouvrage

Personne (ou entité) qui monte un projet et est responsable de la préparation du cahier des charges général et de son financement. Le maître d'ouvrage est à l'initiative du projet, trouve les financements, écrit les spécifications, fait réaliser les études socio-économiques, définit les contraintes environnementales à respecter ainsi que le plan de démantèlement.

Mesure de compensation

Mesure permettant d'apporter une contrepartie aux effets négatifs notables, directs ou indirects du projet qui n'ont pu être évités ou suffisamment réduits. Elle est mise en œuvre en priorité sur le site endommagé ou à proximité de celui-ci afin de garantir sa fonctionnalité de manière pérenne. Elle doit permettre de conserver globalement et, si possible, d'améliorer la qualité environnementale des milieux.

Mesure d'évitement

Mesure garantissant l'absence totale d'impacts directs ou indirects sur l'ensemble de l'environnement.

Mesure de réduction

Mesure ne parvenant pas à la suppression totale d'un impact mais agissant en diminuant soit la durée de cet impact, soit son intensité, soit son étendue, soit la combinaison de plusieurs de ces éléments, ceci en mobilisant les meilleures techniques disponibles (moindre impact à un coût raisonnable).

Natura 2000

Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la directive européenne oiseaux et à la directive européenne habitats-faune-flore.

Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Dispositifs d'urbanisme opérationnel, intégrés au plan local d'urbanisme, qui visent à définir des intentions d'aménagement sur un secteur donné, quelle qu'en soit l'échelle (îlot, quartier, commune, territoire intercommunal...).

Patrimonial (espèce, habitat)

Le terme « patrimonial » renvoie à des espèces ou habitats qui nécessitent une attention particulière, du fait de leur statut de rareté et/ou de leur niveau de menace. Ceci peut notamment se traduire par l'inscription de ces espèces ou habitats sur les listes rouges (UICN). Ce qualificatif est indépendant du statut de protection de l'élément écologique considéré.

Plan de prévention des risques naturels (PPRN)

Instrument essentiel de l'action de l'État en matière de prévention des risques naturels, afin de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il contient une note de présentation du contexte et de la procédure qui a été menée, une ou plusieurs cartes de zonage réglementaire délimitant les zones réglementées, et un règlement correspondant à ce zonage. Il s'agit d'une servitude d'utilité publique associée à des sanctions pénales en cas de non-respect de ses prescriptions et à des conséquences en termes d'indemnisation pour catastrophe naturelle.

Plan national d'actions (PNA)

Outil stratégique opérationnel qui vise à assurer la conservation ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces de faune et de flore sauvages menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier. Cet outil est mobilisé lorsque les autres politiques publiques environnementales et sectorielles incluant les outils réglementaires de protection de la nature sont jugées insuffisantes pour aboutir à cet objectif.

Protégé (espèce, habitat)

Dans le cadre du présent dossier, une espèce protégée est une espèce réglementée qui relève d'un statut de protection stricte au titre du code de l'environnement et vis-à-vis de laquelle un certain nombre d'activités humaines sont fortement contraintes voire interdites.

Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)

Secteur du territoire pour lequel les experts scientifiques ont identifié des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés de notre patrimoine naturel. L'inventaire des ZNIEFF est un des principaux outils de connaissance du patrimoine naturel.





Contact : Didier TERRAL
Responsable de Service
Service Programmes Immobiliers
Direction de la Maîtrise d'Ouvrage Éducative
Site de Montpellier
Adresse : Hôtel de Région de Montpellier
201 avenue de la Pompignane
34064 Montpellier CEDEX 02
Email : didier.terral@laregion.fr
Téléphone : +33 (0) 4 67 22 78 90



Contact : Lionel DÉTÉ
Responsable de l'unité MOA
Service Études et Travaux - SET
Direction Appui Technique aux Territoires - DA2T
Pôle Proximité Espaces Publics - PEP's
Adresse : 50 place Zeus
CS 39 556, 34961 Montpellier CEDEX 2
Email : l.dete@montpellier3m.fr
Téléphone : +33 (0) 4 67 15 48 31
Portable : +33 (0) 6 21 49 61 99



Contact : Alexis DARRAS
Adresse : Mairie de Cournonterral
12 avenue Armand Daney
34660 Cournonterral
Email : alexis.darras@ville-cournonterral.fr
Téléphone : +33 (0) 4 67 85 60 62
Portable : +33 (0) 6 86 48 18 10

Rédaction : BIOTOPE Agence Occitanie-Méditerranée - Mèze
Conception et réalisation graphique : BIOTOPE Communication / Charlène Combes
Impression : ARAC Occitanie

